

LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour : « Si vous êtes triste, n'allez pas où vous avez ri ».
 S'il faut penser avant de parler, ne vous demandez pas pourquoi si peu de gens se taisent.
 « Joseph sortit de son caractère et passa au salon ».
 J'écris si peu aux miens que, chaque fois, j'ai l'impression de leur donner signe de survie.
 Il se voit des lois utiles; il ne s'en trouve pas d'agréables.
 Non-fumeurs, donnez-moi vos poumons, vous qui n'en faites rien.
 Les anges n'ont pas de sexe, parce que le sexe n'a rien d'angélique !

ALBERT BRIE

SOCIÉTÉ



Faire un film, tâche de Sisyphe

La mise en chantier d'un film au Québec est une opération si difficile que les plus gros noms (ci-dessus, Gilles Carle) s'y cassent parfois les dents et doivent abandonner leurs projets en cours de route. Nathalie Petrowski a enquêté et rapporte les frustrations du milieu cinématographique.

Page B-1

La TPS à l'heure du système D

Tous les consommateurs devront activer le « système D » en faisant leurs achats après le 1er janvier, écrit Claude Turcotte. Car la situation dans le commerce de détail risque alors d'être très, très confuse.

Page B-1

SOMMAIRE

Éditorial

Pour avoir délibérément ignoré les violations de droits et la corruption chez certains de ses pays membres, le Sommet de la francophonie se retrouve aujourd'hui au centre d'une controverse sur la dictature zairoise. Il risque d'en sortir affaibli, écrit Lise Bissonnette en éditorial.

La France prête à faire la guerre

Le président François Mitterrand déclare que la France était prête à faire la guerre, si nécessaire, pour obtenir la restauration de l'indépendance du Koweït.

Page A-7

Important contrat pour Marine

La Société d'énergie de la Baie James a choisi la division hydro-électrique du Groupe MIL pour la réalisation de deux contrats d'une valeur totale de 200 millions \$.

Le libre-échange n'est pas la cause

Il est temps que les Canadiens cessent de jouer à l'autruche et comprennent que le libre-échange n'est pas responsable des difficultés économiques que connaît le pays, dit l'ambassadeur canadien aux États-Unis, Derek Burney.

Page A-5

Gorbatchev menace de mater les Baltes

d'après Reuter et AFP

MOSCOU — Le président Mikhaïl Gorbatchev a dit hier qu'il était prêt à faire administrer directement par Moscou les régions les plus troublées, laissant entendre que cela pourrait inclure les républiques baltes.

Dans un discours de trois quarts d'heure au Congrès des députés du peuple, où il a parfois laissé transparaître sa colère, Mikhaïl Gorbatchev a fait état de la profonde inquié-

tude du Kremlin quant à la situation en Lettonie, en Lituanie et en Estonie, qui réclament leur indépendance.

« Je tiens à souligner que, là où la situation devient particulièrement tendue et où il existe une grave menace pour l'État et le bien-être du peuple, j'aurai à mettre en place l'état d'urgence ou le régime présidentiel », a-t-il déclaré.

« J'estime que le président devra assumer l'entière responsabilité

d'une telle situation, car malgré mes tentatives de parvenir à un accord par la discussion, nous ne parvenons pas à nous entendre ».

« Nous sommes extrêmement préoccupés par l'évolution des événements en Lituanie, en Lettonie et en Estonie. Il n'est pas bon qu'une part considérable de la population y soit privée de sa citoyenneté, alors qu'elle habite ces républiques depuis des décennies et a contribué de ma-

Voir page A-4: Gorbatchev



Pendant que les députés soviétiques discutent depuis le début de la semaine de l'avenir politique et constitutionnel de l'URSS, les Moscovites luttent quotidiennement pour obtenir des vivres qui font cruellement défaut dans la plupart des supermarchés de la capitale. Le rationnement a été imposé malgré l'aide alimentaire massive des pays occidentaux.

Ottawa veut donner un statut aux artistes

Paule des Rivières

POUR la première fois, le gouvernement canadien fait un pas vers la reconnaissance des artistes canadiens. Il a déposé hier aux Communes un projet de loi établissant deux organismes, un Conseil canadien du statut de l'artiste et un Tribunal des relations professionnelles entre producteurs et artistes. Les artistes pourraient prochainement avoir leur propre code du travail.

Le projet de loi fait des créateurs et interprètes travaillant pour des institutions fédérales des « entrepreneurs indépendants », ce qui devrait leur fournir les munitions nécessaires pour obtenir d'importantes déductions fiscales auprès du ministère du Revenu, dans la mesure bien entendu où ils gagnent assez d'argent pour que des déductions soient avantageuses.

Le parrain du projet, le ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, a dit qu'il faudrait attendre le prochain budget pour obtenir des assurances à ce sujet.

Le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs accréditera une association d'artistes pour chaque secteur, qui sera ainsi dûment mandaté pour négocier avec les producteurs. Des accords-cadres seront ensuite signés, pour assurer un ensemble de conditions minimales pour les artistes. Le Tribunal disposera de tous les pouvoirs nécessaires à l'arbitrage de griefs et au règlement de pratiques déloyales. Il pourra imposer des pe-

ne seule association par secteur sera accréditée, qui aura le droit exclusif de négocier un accord-cadre au nom des artistes. Cela n'empêchera naturellement pas les artistes d'obtenir des contrats individuels plus favorables que les accords-cadres. « Mais chaque disposition fixée par un contrat devra être au moins aussi avantageuse que la disposition prévue par l'accord-cadre ».

Déposé trois ans presque jour pour jour après l'adoption d'une loi similaire à Québec, le projet s'inspire de la loi québécoise, sauf pour ce qui est de l'originalité fédérale

d'un Conseil canadien sur le statut de l'artiste. Cet organisme correspond aux vœux de la communauté artistique. Il étudiera notamment les moyens d'intégrer les artistes à certains programmes sociaux, notamment l'assurance-chômage.

Le président de l'Union des artistes, M. Serge Turgeon, s'est réjoui du geste fédéral.

« Le Conseil constituera un bon encadrement pour les politiques culturelles dont le pays a grandement besoin », a-t-il dit en rendant hommage à la ténacité de M. Masse « qui a livré la marchandise ». Dans la mesure, ajoute-t-il, où le projet devient loi.

Une telle loi couvrira des milliers d'artistes de la télévision, déjà relativement organisés, et de la radio, milieu en revanche très anarchique, ainsi que ceux de l'Office national du Film et du Centre national des Arts. Le directeur de la Conférence canadienne des Arts, M. Keith Kelly, a lui aussi applaudi au projet de loi, soulignant l'importance d'un cadre de relations de travail spécifique aux artistes, dont les conditions de travail sont particulières, que l'on parle de la durée changeante des contrats qu'ils obtiennent ou de leur statut variable, qui s'apparente parfois à un salarié parfois à un travailleur autonome.

Au Québec, l'Union des artistes et la Guilde canadienne des musiciens imposent des cachets minima aux producteurs et les artistes qui le peuvent obtiennent plus. Éventuellement, elles espèrent négocier des avantages sociaux qui échappent encore à la majorité des artistes, incluant l'éligibilité aux prestations de l'assurance-chômage.

Hier cependant, le président de l'UdA a voulu rassurer les producteurs en déclarant qu'il n'est pas question d'étouffer les producteurs, en radio ou ailleurs ». M. Turgeon a dit que l'UdA travaillera de concert avec les producteurs, à un rythme respectant l'histoire des disciplines en question et en demeurant consciente qu'il s'agit là de droit nouveau. Mais en radio, a-t-il dit, c'est la jungle ».

Voir page A-4: Ottawa

André Ouellet accuse l'UPA d'avoir intimidé ses membres en faveur de la souveraineté

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE DÉPUTÉ libéral fédéral André Ouellet a accusé hier la direction de l'Union des producteurs agricoles (UPA) d'avoir « intimidé » ses membres pour qu'ils appuient la souveraineté du Québec.

Dans un échange vigoureux à la Commission Bélanger-Campeau, M. Ouellet a laissé entendre que la position défendue par l'UPA ne reflétait pas celle de la majorité de ses membres parce qu'elle avait été adoptée par un vote à main levée lors de son dernier congrès. C'est de « l'intimidation syndicale », s'est-il écrié.

Un congrès syndical « ce n'est pas une élection au leadership d'un parti politique avec un congrès de baillottes », lui a rétorqué le vice-président de l'UPA, M. Pierre Gaudet. Dans les congrès de l'UPA, dit-il, « le monde se lève quand il veut (pour voter en faveur d'une proposition) et quand il

ne veut pas il reste assis (pour signifier son désaccord) ».

Visiblement indigné, le président de l'UPA, M. Jacques Proulx, a rappelé que les agriculteurs québécois n'étaient pas « des nationalistes de nouvelle vague », mais qu'au contraire ils avaient souvent combattu les politiques agricoles du gouvernement fédéral. Le vote pris à son dernier congrès, où 365 délégués sur 368 (99,2 %) ont appuyé l'option souverainiste, était l'aboutissement d'un processus de consultation dans les associations régionales, a-t-il précisé. Et un sondage interne démontrait que 72 % des 48 000 membres du syndicat (40 % des anglophones) sont en faveur de la souveraineté.

L'UPA s'est employée hier surtout à défendre la thèse selon laquelle le reste du pays aurait tout autant qu'un Québec souverain avantage à maintenir les systèmes de quotas qui régissent le commerce des denrées au Canada. Le syndicat agricole soutient qu'un Québec souverain serait,

à l'instar du Canada, signataire des accords du GATT et que cette signature serait une police d'assurance de part et d'autre contre une fermeture injustifiée des frontières.

M. Ouellet a mis en doute ces affirmations optimistes. Si le Québec sort du Canada, dit-il, rien n'empêchera les agriculteurs canadiens, les producteurs laitiers en particulier, de se suffire à eux-mêmes et de se doter de terme d'un plan de contingentement qui ferait perdre au Québec le marché qu'il détient actuellement dans le reste du pays.

S'il est vrai que grâce au système des quotas, le Québec détient 48 % du marché canadien du lait de transformation, alors que sa population ne compte que pour 26 % de celle du Canada, les autres provinces, en particulier l'Ouest et l'Ontario, sont avantagées dans d'autres domaines, a soutenu le vice-président de l'UPA.

Personne n'aurait intérêt à défaire le partage du marché canadien qui

Voir page A-4: Ouellet

Les manufacturiers prévoient perdre 30 milliards en 91

Michel Van de Walle

de la Presse Canadienne

L'ASSOCIATION des manufacturiers canadiens (AMC) prévoit que la récession économique en cours se soldera par la perte au Canada de 180 000 emplois manufacturiers, dont la moitié ne seront jamais retrouvés. La perte de production pour 1991 est évaluée à environ 30 milliards \$.

Pour se sortir de cette situation difficile, l'AMC réclame une baisse

des taux d'intérêt ainsi que la réduction des dépenses publiques, de manière à réduire les déficits gouvernementaux.

« Ce que l'on préconise, c'est de se serrer la ceinture à tous les niveaux », disait hier Robert Murray, l'un des membres du conseil d'administration de l'AMC lors d'une conférence de presse en compagnie du directeur général pour le Québec de l'organisation patronale, Richard Le Hir.

L'AMC se montre en particulier

désabusée des politiques fédérales, visant au premier titre le maintien de taux d'intérêt élevés. L'organisme affirme que la récession actuelle a été déclenchée par la politique monétaire suivie par la Banque du Canada, politique qui a stimulé une hausse de valeur du dollar canadien qui est venue compromettre les exportations au moment de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange. « On voit à quel point les industriels canadiens paient le prix de l'inaction du gouvernement fédéral dans la

mise en place de l'accord de libre-échange, affirme l'AMC. Au train où vont les choses, les industriels canadiens pourraient fort bien se retrouver les dindons de la farce ».

Tout en croyant que la récession actuelle sera moins prononcée qu'en 1981-82, M. Le Hir s'inquiète cependant de ce que celle du début des années 90 est « structurelle » parce que liée à une perte de compétitivité des entreprises canadiennes, alors que celle du début des années 80 était « conjoncturelle » et le produit de

facteurs mondiaux.

Si le recul de l'économie cette fois sera moins prononcé qu'il y a dix ans, explique M. Le Hir, c'est que les inventaires des entreprises sont plus bas, les taux d'intérêt sont également moins élevés, de même que l'inflation.

Afin de stimuler un redémarrage de l'économie, M. Le Hir souhaite une diminution substantielle des taux d'intérêt qui, selon lui, ne devraient pas être supérieurs de 2 % à ceux

Voir page A-4: Les manufacturiers



chez **BIRKS**

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.



Getty voit l'Alberta jouer un rôle de leader pour l'unité du pays

EDMONTON (PC) — Le premier ministre de l'Alberta Don Getty s'est dit prêt, hier, à aller prêcher l'unité canadienne au Québec, pour garder cette province au sein de la Confédération.

Il a reconnu cependant, dans une interview, que la tâche sera plutôt difficile dans les circonstances.

Il y a le fait, a-t-il souligné, que les termes de l'entente du lac Meech ne sont plus acceptables aux Québécois, qui réclament maintenant plus de pouvoirs provinciaux.

Le Canada anglais, d'un autre côté, voudra-t-il faire plus que Meech, lui qui a déjà refusé un statut spécial pour le Québec ? « Vous pouvez constater l'ampleur du problème, a-t-il dit. Il est plus grand qu'avant, pas moins ».

Il n'en reste pas moins, a-t-il poursuivi, que « l'Alberta devra jouer un rôle de leader au cours des mois et des années à venir, lorsque cette question (de la souveraineté du Québec) sera discutée ».

La Commission Bélanger-Campeau, qui se penche actuellement sur l'avenir constitutionnel du Québec, doit remettre son rapport à l'Assemblée nationale le 28 mars.

S'il revient à l'Alberta de jouer un rôle prédominant, a noté M. Getty, c'est parce que plusieurs des autres participants au débat de Meech ont quitté la scène politique et doivent déclencher des élections.

« Jetez un coup d'oeil à la carte politique du pays, a conseillé le premier ministre albertain. En Colombie-Britannique, vous avez un gouvernement dans sa cinquième année et des élections qui s'en viennent ».

« Vous avez en Saskatchewan un gouvernement dans sa cinquième année et des élections à l'horizon. Vous avez au Manitoba un gouvernement qui n'a qu'un siège de majorité et vous avez en Ontario un gouvernement complètement nouveau et inexpérimenté. Puis vous avez le Québec évidemment, avec un ordre du jour complètement différent ».

En Alberta même, le candidat de M. Getty à l'élection complémentaire d'Edmonton-Strathcona, lundi dernier, n'a obtenu que 16 % des votes. Aux élections générales de 1989, le candidat conservateur en avait reçu 29 %.

En fait, le candidat conservateur Eric Young s'est classé troisième, derrière la libérale Nadene Thomas et le vainqueur, le candidat néo-démocrate Barrie Chivers.



PHOTO AP

Le parfum de la colère

Protestation spectaculaire et odoriférante des pêcheurs français hier, à Bruxelles, alors qu'ils ont déversé...15 tonnes de hareng devant les bureaux de la Communauté européenne. Cette originale initiative survient au moment où les ministres européens des Pêches envisagent de limiter les quotas de pêches dans les eaux européennes.

Jean Chrétien s'attribue les qualités d'un chef national et ridiculise ses adversaires

OTTAWA (PC) — Le leader libéral Jean Chrétien s'est attribué, hier, les qualités d'un véritable chef national, à la suite de son passage devant la Commission Bélanger-Campeau, au Québec.

« Je ne me sauve pas, a-t-il souligné aux journalistes. Je fais face aux responsabilités de tout chef national qui doit y aller et dire la vérité. Personne n'a parlé en faveur du Canada au Québec et à l'extérieur, au cours des six dernières années, et je vais le faire ».

M. Chrétien s'est réjoui, d'un autre côté, de ce que le premier ministre Brian Mulroney ait « pris mes idées », à l'occasion d'un discours qu'il a prononcé dimanche à Buckingham.

Le leader libéral a fait remarquer qu'il avait lui-même, trois jours au-

paravant, fait circuler le texte du mémoire qu'il devait soumettre à la Commission Bélanger-Campeau. « M. Mulroney a reçu mon discours jeudi. J'ai su qu'il avait alors demandé qu'on lui trouve un auditoire pour dimanche. Et plusieurs des thèmes qu'il a développés sont très semblables à ce qui se trouvait dans le document distribué jeudi ».

« J'espère que le chef néo-démocrate Audrey McLaughlin va prendre mes idées elle aussi, au lieu de laisser son député séparatiste (Phil Edmonston) se rendre au Québec et donner une autre version ».

M. Chrétien a dit de M. Mulroney qu'il était toujours assis sur la clôture, au sujet de la question constitutionnelle.

« Comme d'habitude, il n'est ni chair ni poisson, il ne change rien. Il

essaie de faire plaisir à tout le monde. Mais c'est impossible. Vous ne pouvez pas faire plaisir à votre femme et à votre belle-mère en même temps ».

M. Herb Gray, leader des libéraux aux Communes, a protesté, pour sa part, contre un ajournement prolongé du Parlement après les Fêtes. « Plusieurs questions très importantes requièrent l'attention du Parlement, a-t-il signalé, comme la détérioration de l'économie, l'augmentation du nombre de chômeurs, les faillites et les banques de nourriture ».

Les Communes doivent siéger, de plus, pour que les libéraux puissent interroger le gouvernement sur la crise du golfe Persique. Les Nations unies ont autorisé le recours à la force contre l'Irak s'il n'a pas évacué le Koweït le 15 janvier.

EN BREF...

Haro sur les robocops

LES PARENTS québécois dépensent en moyenne plus de 250 \$ par année en cadeaux pour chaque enfant. Huit organismes, regroupés sous la bannière de la Coalition contre la violence dans les émissions pour enfants, leur proposent plutôt cette année de laisser sur les tablettes les *Robocop*, *Super Mario*, *Ninja Turtles* et *Captain Planet*, et d'accompagner leurs enfants quand ils regardent des émissions violentes. Plutôt que d'en interdire l'écoute, la Coalition propose plutôt aux parents de parler avec leurs enfants de ce qu'ils y voient et de les aider à un regard critique.

Le fonctionnaire qui travaillait trop

OTTAWA (PC) — Un tribunal vient d'ordonner au ministère des Affaires extérieures de reprendre à son service un employé qui avait été congédié après avoir souffert d'une dépression nerveuse causée par une surcharge de travail. On a conclu que les fonctionnaires des Affaires extérieures avaient agi de mauvaise foi en congédiant l'agent du protocole Michel Labrèche. Celui-ci s'était plaint d'avoir été renvoyé après avoir subi un « burn-out », qu'il attribue au fait d'avoir eu à travailler entre 50 et 95 heures en temps supplémentaire chaque mois. Soulignant que l'ex-fonctionnaire avait toujours donné toute satisfaction auparavant, le jugement a aussi enjoint aux Affaires extérieures de verser à M. Labrèche, aujourd'hui sans emploi, son plein salaire à partir du jour de son renvoi. Le superviseur de M. Labrèche a affirmé devant la Commission que le poste d'agent du protocole implique de longues heures de travail. Mais la convention collective dont relève le poste fixe la semaine de travail maximale à 48 heures. Tout travail en temps supplémentaire doit être justifié par des circonstances spéciales.

Reboisement partiel de l'Amazonie

SAO PAULO, Reuter — Le gouvernement brésilien a approuvé pour la première fois un plan de reboisement partiel de l'Amazonie d'un coût de trois milliards de dollars, a-t-on appris hier de source autorisée. Le plan, financé par l'industrie privée brésilienne et par des contributions étrangères, prévoit le reboisement en dix ans d'un million d'hectares dans les États de Para, de Maranhão et de Tocantins. Selon la Banque Mondiale, le Brésil a détruit 12 % de sa forêt amazonienne.

Les députés du Bloc ne regrettent rien et voient l'avenir en rose

Josée Boileau
de notre bureau d'Ottawa

« POUR LE PARLEMENT canadien, nous sommes le corps flottant dans la cornée, et c'est ce que nous voulions ». La formule est imagée, mais pour Jean Lapierre, qui la lance, elle trace un bilan satisfaisant des débuts du Bloc québécois aux Communes cet automne.

Les députés du Bloc estiment en fait que leur seule présence a changé la dynamique en Chambre et au Canada. « Advenant un référendum au Québec, il ne pourrait plus y avoir de motions unanimes en Chambre pour défendre le fédéralisme comme ça c'est fait en 1980 », expliquait hier M. Lapierre.

Forts de leur popularité au Québec (51 % des Québécois voteraient pour eux en cas d'élection, selon le sondage Omnibus Multi Réso publié par LE DEVOIR), les membres du Bloc ne regrettent pas l'aventure dans laquelle ils se sont lancés. Et encore moins depuis le passage de Jean Chrétien devant la Commission Bélanger-Campeau lundi.

« Il a encore demandé qu'on lui laisse carte blanche, disait l'ex-député libéral Lapierre. Je lui ai fait confiance une fois, je ne me ferai pas avoir deux fois ». En fait, déplorait hier les députés du Bloc, il faudrait bien que le reste du Canada se mêle aussi du débat en cours. « Il y a une absence de leadership au Canada. Avec Mulroney et Chrétien sur la scène fédérale, on débat encore entre Québécois. Ça me semble malsain », commentait Gilles Duceppe... sans aller toutefois jusqu'à souhaiter que les discussions prennent avec des leaders comme Clyde Wells.

Par ailleurs, les cinq députés présents à la conférence de presse ont vivement répondu hier à certaines critiques qui leur ont été récemment adressées concernant leur absence en Chambre et aux divers comités parlementaires, ainsi que leur silence sur bien des dossiers.

« Nous avons différentes tâches à assumer et nous les avons réparties, comme cela se fait dans tous les partis », a indiqué Gilles Duceppe.

« On a réussi à retarder pendant trois jours et demi le projet de loi sur l'Irlandais alors que les trois partis

étaient unanimes à l'adopter sans discussion », a renchéri le député de Richelieu, Louis Plamondon, en précisant qu'il fallait surtout que le Bloc soit présent à des moments stratégiques, ce qu'il a fait.

Les députés ont également fait état des difficultés propres à leur groupe qui, faute d'avoir les 12 membres nécessaires, n'est pas reconnu comme parti aux Communes. Il reste certes les guerres de procédure, mais le Bloc n'a pas le goût de se lancer dans le même genre de guerre que les libéraux ont menée au Sénat contre la TPS.

« On ne paralyse pas la Chambre pour le plaisir de la paralyser, notait Jean Lapierre. Nous avons quand même le respect de l'institution ». Les membres du Bloc ont cependant mis au point quelques tactiques de harcèlement, « du picossage », comme dit M. Duceppe, qui leur permet de faire sentir leur présence.

Mais la procédure parlementaire ne facilite pas toujours les interventions du Bloc. Ainsi, hier, Jean Lapierre a, à maintes reprises, appelé de décisions prises par le président de la Chambre, notamment lorsque celui-ci a enregistré le consentement unanime des députés alors que M. Lapierre s'était opposé à la motion présentée. « Mes privilèges ont été brimés par votre surdité, a-t-il finalement lancé, exaspéré, au président. Je demande un traitement adéquat, si ce n'est pour moi, au moins pour vos oreilles ».

En dépit de ces difficultés parlementaires, le Bloc croit toujours possible de recruter de nouveaux membres qui feraient passer leur nombre de neuf députés à 12. « Pour le moment, les autres s'accrochent aux portes de leur limousine, mais il viendra bien un matin où ils devront démontrer s'ils sont ou non du bord du Québec », affirmait le leader parlementaire.

L'organisation du Bloc, elle, prend de plus en plus forme au Québec et l'on s'attend à pouvoir en parler plus en détail en janvier. Certains membres ont déjà fait connaître leur désir d'en faire formellement un parti. « Nous avons une crise de croissance à gérer, reconnaissait Gilles Duceppe. Mais c'est mieux que d'avoir à s'occuper de décroissance... ».

Bégin pourrait créer deux précédents au PQ

QUÉBEC (PC) — La présidence d'une nouvelle instance du Parti québécois, le Bureau national, échouera probablement à Paul Bégin, qui assume depuis mars 1988 le poste de trésorier du parti.

Il deviendra également en même temps, s'il est élu, deuxième vice-président du parti, un autre nouveau poste.

M. Bégin demeure, jusqu'à maintenant, le seul candidat à cette nouvelle fonction et, de surcroît, le favori du président Jacques Parizeau.

Le Bureau national, dont la formation a été proposée par le dernier conseil national, au début de décembre, deviendra réalité à l'occasion du prochain congrès national du PQ les 25, 26 et 27 janvier à Québec.

Il sera composé de 30 membres, c'est-à-dire des présidents régionaux, des membres de l'exécutif national et des présidents de comités du parti.

M. Bégin, un ancien président du PQ de la région de Québec et actuel président du comté de Louis-Hébert, devra abandonner sa tâche de trésorier pour assumer celle qu'il convoite.

Il a expliqué, hier, que la toute nouvelle recrue du PQ, Mme Rita

Dionne-Marsolais, pourrait fort bien assumer la relève à la trésorerie. Mme Dionne-Marsolais a déjà été déléguée du Québec à New York (1984-1987) et elle occupe aujourd'hui la vice-présidence d'une entreprise spécialisée en stratégies de changements pour les grandes entreprises avec des bureaux à Montréal et Toronto.

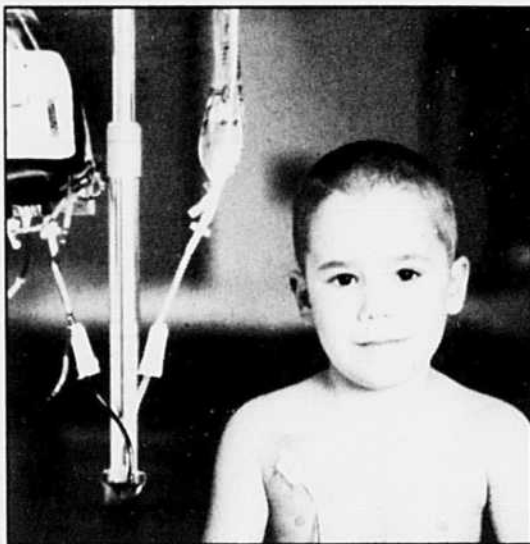
La femme d'affaires était une fervente fédéraliste jusqu'à la mort de l'accord du lac Meech le 23 juin dernier. Elle est devenue officiellement membre du PQ le 5 décembre dernier.

M. Bégin précise que ce nouveau Bureau national trouvera son utilité en servant de lien « organique » entre les gens de la base et l'exécutif national.

C'est au Bureau, qui se réunira quatre fois par année selon les nouveaux statuts, que reviendra principalement la tâche d'élaborer le budget du parti ainsi que le plan d'action.

Selon M. Bégin, il serait souhaitable que la présidence de ce Bureau soit assumée par un militant venant de l'extérieur de Montréal pour faire contrepoids et être plus à l'écoute probablement des régions.

POUR NOËL, TENDEZ LES BRAS



La Croix-Rouge nous a dit que tu donnes du sang. Nos parents et nous, on te remercie de tout notre cœur. Cette année, sur ta liste de Noël, pourrais-tu ajouter « un peu de sang » pour nous et tous les autres qui attendons un brin de ton temps pour vivre plus longtemps. Nous te souhaitons de belles fêtes et beaucoup d'amour!

VOICI COMMENT VOUS SAUVEZ DES VIES

Ces deux enfants ont cinq ans.

En mai 1990, on a diagnostiqué une leucémie aiguë chez ce petit garçon. Pour combattre sa maladie, il aura besoin de nombreuses transfusions sanguines afin de prévenir les effets secondaires de ses traitements de chimiothérapie. Au Québec, un enfant sur 600 est atteint de cancer; 50 % d'entre eux ont la leucémie.

La fillette souffre d'anémie falciforme depuis l'âge de 4 mois. Pour vivre normalement, elle a besoin d'une unité de sang à chaque deux semaines. Ce sera ainsi toute sa vie. L'anémie falciforme est une maladie héréditaire se manifestant par la présence anormale de l'hémoglobine S dans le sang. À l'heure actuelle, il y a plusieurs centaines d'enfants québécois qui en sont atteints.

Au Québec, le sang donné sert tant au traitement des maladies qu'aux chirurgies et aux urgences, chez l'adulte comme chez l'enfant.



La Société canadienne de la Croix-Rouge
Division du Québec

Cartier



mut de Cartier

boutique Cartier

1498, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(514) 939-0000

La Commission B.-C. prête une attention spéciale aux coupures à Radio-Canada

Norman Delisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les coupures à Radio-Canada illustrent le fait que le Québec est devenu une province comme les autres, a soutenu hier la Coalition pour la défense du service français à Radio-Canada.

Cette coalition regroupe ceux qui s'opposent à la fermeture des stations de Radio-Canada à Rimouski, Matane et Sept-Îles. Elle témoignait hier sur invitation spéciale devant la Commission Bélanger-Campeau qui étudie l'avenir du Québec.

La porte-parole de la coalition, France Dauphin, a expliqué comment le service français de Radio-Canada avait toujours écopé depuis quelques années par rapport à CBC, son vis-à-vis anglais. « Si vous voulez la souveraineté, dépêchez-vous de vous brancher parce qu'ils sont en train de vider la maison », a dit Mme Dauphin aux commissaires.

En 1980, le budget du réseau anglais était de 10 % supérieur à celui du réseau français. Trois ans plus tard, l'écart était de 80 %, a dit Mme Dauphin.

À titre d'exemple, elle a cité le cas de l'émission d'information *Le Point* qui devait se contenter l'an dernier d'un budget de 3,3 millions \$, tandis que l'émission équivalente au réseau anglais, *The Journal*, jouit d'un budget de 8 millions \$.

« Il me semble que les francopho-

nes ont droit à une même qualité d'information dans le Canada. Comment se fait-il que pour faire l'information en français, ça coûte moins cher ? », s'est demandé Mme Dauphin.

Selon la coalition, il faudra « une consécration du caractère distinct du Québec » pour que le service français de Radio-Canada puisse tenir le coup, obtenir un financement convenable, refléter la créativité des auteurs et des artistes québécois et produire une information convenable.

La coalition a obtenu l'appui de plusieurs intervenants à la Commission Bélanger-Campeau, notamment celui du président de l'Union des artistes, Serge Turgeon, du chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, du président de la CSN Gerald Larose et de la représentante de l'opposition péquiste, le député de Taillon Pauline Marois.

Pour sa part, le député libéral de Matane à l'Assemblée nationale, Claire-Hélène Hovington, a fait un vibrant plaidoyer contre la décision prise par Radio-Canada de fermer trois stations dans l'Est du Québec.

« À mon avis, c'est un manque de respect de la population de l'Est du Québec. C'est aller à l'encontre du développement régional. L'Est du Québec est en train de payer pour le maintien de la politique de bilinguisme dans l'Ouest du pays », a dit Mme Hovington.

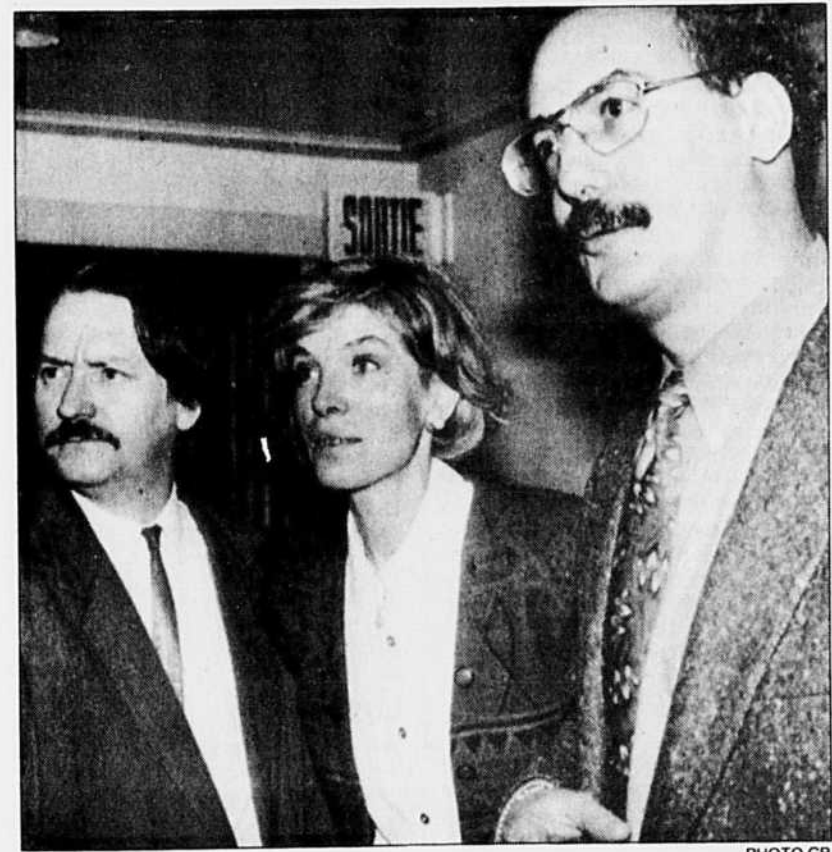


PHOTO CP

Des employés de Radio-Canada, Christian Martineau (à gauche), de Québec, France Dauphin, de Montréal, et Marc Charette, de Matane, ont comparu devant la Commission.

Le Barreau célèbre le nouveau Code civil

Le volumineux projet de réforme est qualifié d'« actuel » et de « contemporain »

Caroline Montpetit

LE BARREAU du Québec a qualifié hier d'« actuel » et de « contemporain » le volumineux projet de réforme du Code civil présenté mardi à l'Assemblée nationale par le ministre québécois de la Justice, M. Gil Rémillard.

Selon Me Suzanne Vadboncoeur, directrice de la législation au Barreau, cette réforme du Code civil s'ajuste aux nouvelles réalités de la société québécoise sans en devancer les débats, en légiférant notamment sur les contrats de mères-porteuses, et sur le consentement d'un patient à l'octroi de soins médicaux.

« Le ministère de la Justice a retenu 75 % des suggestions faites par le Barreau au moment des audiences publiques sur la réforme du Code ci-

vil, précisait hier Me Vadboncoeur. Comme le Barreau, le projet de loi s'oppose aux contrats de mères-porteuses, tout en reconnaissant d'autres nouvelles techniques de reproduction, comme les bébés-éprouvettes. Pour nous, les contrats de mères-porteuses font du corps de la femme comme de celui de l'enfant un bien de consommation, ce qui est inacceptable. D'autre part, nous croyons que l'obligation d'obtenir le consentement d'un patient pour octroyer des soins médicaux limitera les abus de l'acharnement thérapeutique. C'est une réforme qui confirme l'évolution de la société sans la révolutionner ».

Le Barreau du Québec se réjouit également de certains amendements apportés à l'avant-projet de loi du ministère, qui accordent la présence à un contrat conclu entre

Montréal obtient le Secrétariat international qui assurera la protection de la couche d'ozone

Louis-Gilles Francoeur

MONTREAL a hérité hier du Secrétariat international qui doit gérer le Fonds multilatéral grâce auquel les pays développés vont fournir entre 4 et 7 milliards \$ pour la mise en place à l'échelle internationale d'une politique globale de protection de la couche d'ozone.

C'est le deuxième organisme affilié à l'ONU, après l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à s'établir au Canada. En réalité, les deux organismes seront pratiquement voisins au centre-ville de Montréal. C'est à l'instigation du ministre fédéral de l'Environnement, Robert de Cotret, que le Secrétariat international, qui comptera une vingtaine d'employés, s'installera à Montréal.

La décision d'installer à Montréal le Secrétariat chargé de synchroniser la mise en place des plans nationaux de protection de la couche d'ozone a été annoncée par le Dr Mostafa Tolba, le directeur du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ) et par le sous-ministre adjoint aux politiques d'En-

vironnement Canada, M. Robert Slater.

Le Secrétariat chargé de gérer ce fonds a été créé en juin dernier lors de la conférence de Londres. C'est au cours de cette rencontre internationale qu'il fut décidé de cesser toute production de CFC à l'échelle mondiale d'ici 1997. Un premier pas avait été franchi, trois ans plus tôt, à Montréal alors qu'une vingtaine de pays convenaient d'une réduction de 50 % des CFC d'ici l'an 2000.

Les chlorofluoro-carbones (CFC), plus communément appelés fréons, sont abondamment utilisés en réfrigération, en climatisation et comme agents moussants ou nettoyeurs. Une fois libérée, chacune de ces molécules grimpe jusque dans la stratosphère où elle détruit des atomes d'ozone durant une période pouvant aller de 50 à plus de 100 ans. L'amenuisement de la couche d'ozone, selon les chercheurs, pourrait provoquer une augmentation importante des cancers de la peau chez les êtres humains et des mutations génétiques chez les animaux et les plantes de nature à compromettre l'économie ou la survie alimentaire de pays entiers.

Rae crée un comité constitutionnel mais précise que le démantèlement du Canada ne sera pas négociable

Huguette Young

de la Presse Canadienne

TORONTO — Le démantèlement du Canada n'est pas négociable, a déclaré hier le premier ministre ontarien, M. Bob Rae, en annonçant la création d'un comité de l'Assemblée législative chargé de faire le point sur la question constitutionnelle.

En brisant son silence sur cette question depuis son élection à la tête du premier gouvernement néo-démocrate de l'Ontario le 6 septembre, M. Rae a catégoriquement affirmé que l'Ontario n'accepterait pas que le Québec se retire de la fédération canadienne.

« Le démantèlement de la fédération que constitue le Canada n'a aucun sens pour le gouvernement de l'Ontario et nous nous y opposons carrément, a-t-il précisé dans un discours à Queen's Park. Si le processus se met en branle, personne ne peut entretenir l'illusion qu'il va être sans douleur. Ce ne sera pas le cas. Les résidents de toutes les parties du pays vont être plus pauvres dans tous les sens du terme, si on devait envisager sérieusement un tel traumatisme ».

Le premier ministre ontarien a précisé aux journalistes qu'il y avait

toujours lieu d'assouplir les structures fédérales actuelles, mais que le Canada devait rester entier et uni.

« Nous voulons que le Canada reste une confédération, mais nous reconnaissons qu'il y aura des changements et que le statu quo n'est pas acceptable », a-t-il répondu aux journalistes qui le pressaient de questions.

Pour éviter les erreurs du passé, M. Rae a ajouté que la prochaine ronde de discussions constitutionnelles ne devait pas être axée sur les revendications du Québec, mais devait répondre aux aspirations de toutes les provinces.

Ainsi, a-t-il précisé, la formule de l'accord du lac Meech qui misait sur les cinq conditions du Québec a échoué parce que les autres provinces n'y trouvaient pas leur intérêt. Dans ces circonstances, a-t-il ajouté, il vaut mieux réorienter le processus et permettre à tous les citoyens, dont les Ontariens, d'intervenir dans ce débat.

Dans cette veine, a annoncé M. Rae, un comité multipartite de l'Assemblée législative dirigé par le député Tony Silipo, de la région de Toronto, verra à tâter le pouls des citoyens sur cette question. En vertu

Jusqu'à tout récemment, précisait hier M. Slater dans une entrevue accordée au DEVOIR, 56 pays ont ratifié le Protocole de Montréal, soit 28 pays développés et 28 en voie de développement. Une autre tranche de 28 autres pays songe à rejoindre le peloton de tête dans cette lutte, la première à mobiliser des pays de tous les continents au-delà des allégeances et des idéologies.

L'amincissement sans précédent de la couche d'ozone, constatée en 1989 par des experts de plusieurs pays, a obligé les signataires à accélérer la mise au rancart des fréons mais, en même temps, l'urgence de la situation soulevait un débat avec le tiers monde. Ces pays ont en effet besoin de s'équiper en systèmes de réfrigération efficaces et peu coûteux pour préserver leurs denrées alimentaires et accélérer leur développement économique. Le recours aux CFC leur serait tout autant profitable qu'il l'a été aux pays développés si ces derniers n'avaient pas déjà ruiné à leur seul profit la couche d'ozone.

Les pays riches ont donc convenu de payer la différence entre les so-

lutions dommageables et des nouvelles filières chimiques, soit les produits de remplacement que de grands manufacturiers comme Dupont sont en train de mettre sur le marché. Ces produits contiennent encore des molécules dommageables pour la couche d'ozone dans des concentrations d'environ 5 %. Une somme de 160 millions \$ a été versée dans le Fonds multilatéral, somme qui sera augmentée à 250 millions \$ le jour où la Chine et l'Inde signeront le protocole. L'ensemble des dépenses de ce programme sur une vingtaine d'années pourrait atteindre 7 milliards \$, a affirmé hier M. Slater.

C'est ce fonds que le Secrétariat qui s'implante à Montréal va gérer de concert avec la Banque Mondiale, le Programme des Nations unies pour l'environnement et le Programme de développement des Nations unies. Chaque pays en voie de développement présentera son plan national pour la protection de la couche d'ozone. Ces plans comprendront des mesures réglementaires et fiscales ainsi que des transferts technologiques. Le comité exécutif du Secrétariat déterminera l'enveloppe financière qui permettra la mise en place des plans approuvés.

Les fonds proviendront pour 25 % des États-Unis, pour 13 % du Japon, pour 12 % de l'URSS et pour 11 % de l'Allemagne. Le Canada fournira une contribution de 3,64 % du total requis.

Ouvert et fermé à la Ville de Montréal durant le temps des Fêtes

LES BUREAUX de la Ville de Montréal seront fermés à compter de midi le lundi 24 décembre pour rouvrir le jeudi 27 décembre à 8 h 30. Ils seront aussi fermés à compter de midi le lundi 31 décembre pour rouvrir à 8 h 30 le jeudi 3 janvier 1991.

Il n'y aura pas de collecte des ordures ménagères les 25 décembre et 1er janvier, ni de collecte sélective des matières recyclables.

Le Centre de tri et d'élimination des déchets sera fermé les 25 et 26 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier. Les 24 et 31 décembre, il fonctionnera à 20 h.

Les marchés Jean-Talon et Atwater seront fermés les 25 et 26 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier. Ils seront cependant ouverts jusqu'à 17 h les 24 et 31 décembre.

Les activités du Service des loisirs et du développement communautaire suivront l'horaire suivant :

■ le Jardin botanique et l'Aquarium seront ouverts tous les jours de 9 h à 18 h, les jardins extérieurs de 8 h au crépuscule;

■ l'Aquarium sera fermé les 24 et 25 décembre, et le 1er janvier;

■ les bibliothèques et les maisons de la Culture, la Cinémathèque, La Phonothèque, les arénas, les piscines intérieures, les centres d'activités seront fermés les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier.

Pour obtenir plus de renseignements sur les services offerts par le Service des loisirs et du développement communautaire, on peut téléphoner au numéro 872-6211.

Le plus grand choix de montres suisses de renommée internationale

Montres Ebel, à partir de 1125\$

EBEL Les Architectes du Temps 1911

Seulement chez: KAUFMANN MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954 2195, rue Crescent • (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BLANCPAIN EBEL Chopard J.W. G. BREITLING

Elle a supporté les épreuves de l'inquisition helvétique:

la Datejust de Rolex.

Rolex Oyster Datejust.

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique 630-A Cathcart, Montréal, centre-ville 866-3876

Récolte record de Centraide

Isabelle Paré

MALGRÉ l'économie qui s'essouffle, la campagne de souscription de Centraide aura permis d'amasser plus de 23,5 millions \$ en dons, un record de croissance jamais égalé depuis la fondation de l'organisme.

Il s'en est fallu de peu pour atteindre l'objectif de 24 millions \$ que s'était fixé Centraide et jamais la population n'aura été si généreuse, a affirmé hier le président du conseil d'administration de l'organisme, M. André Bérard. Les dons alloués à Centraide ont connu cette année une croissance de plus de 10 %, la plus forte en 15 ans.

C'est avant tout les dons individuels qui ont bondi de façon spectaculaire, avec une augmentation de 31 % par rapport à l'an dernier. L'opération téléphonique TéléCentraide déclenchée le 14 octobre, qui a permis de récolter plus d'un demi-million \$ et 3500 dons supplémentaires, y est pour beaucoup.

Les compagnies, elles aussi, ont délégué plus facilement les cordons de leurs bourses, et leurs contributions, en hausse de 7,2 %, ont aidé à cette croissance historique.

Le même engouement s'est fait sentir chez les campagnes menées par les employés, dont les montants

recueillis se sont accrus de 8 %.

« Vous êtes au courant de la récession qui entraîne des faillites avec leur cortège de mises à pied. Ces circonstances rendent encore plus extraordinaire la réponse enthousiaste du public et des entreprises. Par leur geste, ils ont voulu adresser un message d'espoir aux plus démunis », a commenté le président du conseil d'administration de Centraide.

L'objectif de départ de 24 millions \$, a rappelé M. Bérard, n'avait pas été fixé arbitrairement, mais bien en fonction des besoins grandissants ressentis par les 200 organismes à but non lucratif qui seront assurés de poursuivre leurs activités pendant l'année à venir. Quelque 20 000 bénévoles ont mis la main à la pâte lors de cette campagne annuelle.

Il existe 17 branches du mouvement Centraide au Québec, qui finance plus de 800 organismes bénévoles voués à aider les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, en perte d'autonomie, handicapées, psychiatriques ou toxicomanes. Centraide apporte aussi son aide aux groupes d'aide aux sans-abri, aux personnes atteintes de sida ou de cancer et aux familles aux prises avec des problèmes de violence conjugale.

choix accueil emballages-cadeau

LIBRAIRIE HERMÈS

1120, av. Laurier ouest Outremont, Montréal H2V 2L4 tél.: 274-3669

de 9h. à 23h30 362 jours par année

La CÉCM décide d'attaquer la loi 107 sur le fond en Cour suprême

Jean-Pierre Proulx

LA COMMISSION des écoles catholiques de Montréal a finalement décidé hier soir, par 11 voix contre 10, de contester en Cour suprême la loi 107 sur le fond, loi qui établissait les commissions scolaires linguistiques plutôt que confessionnelles.

La loi avait subi il y a quelques mois avec succès en Cour d'appel un test de validité constitutionnelle.

Mme Denise Soucy-Brousseau avait laissé planer des doutes il y a deux semaines, après son élection à la présidence, sur les intentions ultimes du Regroupement scolaire confessionnel sur la poursuite du débat en Cour suprême.

Elle les a levés d'entrée de jeu en lançant le débat de près de deux heures qui a mené au résultat que l'on sait. Il est de mon désir que la loi 107 fasse l'objet d'une décision de la Cour suprême, a-t-elle dit. Elle a qualifié ensuite d'historique la décision qui venait d'être prise.

Les considérants de la résolution sont tous de nature technique sauf un qui évoque les engagements pris, au niveau de la population, par les commissaires du Regroupement scolaire confessionnel à l'effet de défendre le maintien d'une commission et des écoles catholiques.

Dans son intervention, la présidente a invoqué en outre la défense de la spécificité de la CECM, de son autonomie budgétaire, de son intégrité administrative et territoriale, toutes des choses qu'à son avis la loi 107 met en danger. Bref, a lancé la présidente, la CECM n'a rien de commun avec les autres commissions scolaires.

La CECM, a-t-elle ajouté, veut en même temps mieux assurer ses droits dans la perspective des changements constitutionnels que prépare la Commission Bélanger-Campeau.

Les commissaires du MÉMO ont pour leur part fait valoir une série d'arguments en faveur des commissions scolaires linguistiques et contre l'appel en Cour suprême.

La CECM, en favorisant le statu quo, oblige des immigrants à étudier dans des écoles françaises de la CÉPM qui est un organisme anglophone. C'est confier les poules au renard, a dit le commissaire Robert Cadotte.

La CECM a déjà dépensé plus de 350 000 \$ dans cette cause alors que les besoins pédagogiques sont criants, a plaidé le commissaire Marcelin Noël. L'opposition a d'ailleurs réussi à faire dire à la présidente qu'elle était prête à défendre sa cause à n'importe quel prix. Le procureur de la CECM, Me Marcel Cinq-Mars, évalue à quelque 75 000 \$ le coût de ses honoraires pour la première année, mais ignore ce qu'il en coûtera après.

Les évêques du Québec, y compris celui de Montréal, a plaidé M. Kenneth George, ont accepté le principe des commissions scolaires linguistiques. Aucune structure ne peut remplacer la foi des catholiques, a-t-il dit. Il a traité les commissaires RSC

d'intégristes qui considèrent les élèves comme des catholiques en puissance plutôt que comme des jeunes à éduquer.

On a encore invoqué l'autorité morale de l'ex-ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, qu'on ne peut pas soupçonner d'hérésie, ou encore le consensus des personnels de la CECM et celui de la population tel que le révèle un dernier sondage : 62 % sont en faveur des commissions scolaires linguistiques. Le MÉMO s'étant, après un échange d'une heure, mis à harceler la présidente sur les coûts de l'opération, la majorité s'est servie de la question préalable pour mettre fin au débat.

L'assemblée a commencé par un petit spectacle : les commissaires du MÉMO sont sortis pendant la prière (un Ave), la présidente ayant refusé de le remplacer par une minute de silence, tout en offrant de l'ajouter à la prière.

En septembre dernier, au début de la campagne électorale en vue des élections du 18 novembre, la CECM a

décidé d'inscrire un avis d'appel en Cour suprême du jugement de la Cour d'appel rendu quelques semaines plus tôt. Elle a en même temps décidé de retarder après les élections sa prise de position sur le fond.

Cette décision obéissait à d'évidentes considérations stratégiques. Les candidats du RSC se gardaient ainsi une marge de manœuvre face au MÉMO qui les accusait d'avoir déjà dilapidé 300 000 \$ pour un débat futile. Au cours de la campagne, mais le RSC s'est-il engagé par écrit à poursuivre le débat judiciaire même si son président défailt, M. Michel Pallascio, a affirmé à quelques reprises sa volonté de procéder si son parti reprenait le pouvoir.

Le résultat du scrutin du 18 novembre mettant presque coude à coude le MÉMO et le RSC a incité ce dernier à la réserve. Sitôt élu, la nouvelle présidente, Mme Denise Soucy-Brousseau, a refusé de dire si la CECM poursuivrait le débat judiciaire.

Lorsque la Cour suprême aura

tranché — les protestants ont de toute façon fait appel — et si l'issue est favorable au gouvernement, celui-ci entend mettre en oeuvre sa réforme des structures scolaires dans l'ensemble du territoire.

À Montréal toutefois, la loi 107 prévoit qu'il faudra maintenir la CECM et la CÉPM dans des frontières qui pourraient toutefois être réduites, vraisemblablement aux dimensions de celles de la Ville de Montréal. Sur ce même territoire se superposeraient les commissions scolaires françaises et anglaises regroupant tous les non-catholiques et les non-protestants, mais aussi les catholiques et les protestants désireux de s'y inscrire.

Si la Cour suprême confirme cependant le jugement de la Cour d'appel, le gouvernement pourrait aller plus loin, et abolir complètement la CECM et la CÉPM pour les remplacer par des commissions scolaires françaises et anglaises, tout en maintenant intact le droit des minorités catholiques ou protestantes, selon le cas, de faire dissidence.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ **Ouellet**

existe présentement, soutient M. Gaudet, rappelant à titre d'exemple que le Québec achète chaque année 90 % du blé (82 millions \$) et 93 % du bœuf (750 millions \$) qu'il consomme des provinces de l'Ouest.

Le vice-président de l'UQA fait remarquer que le partage actuel n'est pas garanti, même si le Québec demeure au sein de la Confédération. Le débat doit être refait chaque année. Et le Québec ne tire son épingle du jeu que grâce à sa force de négociation.

Par ailleurs, l'Association minière du Québec a mis en garde la Commission contre les conséquences sur l'économie d'un choix constitutionnel radical. Les « perturbations politiques » qui s'ensuivraient pourraient déstabiliser l'industrie et faire perdre des emplois au Québec.

L'association qui regroupe les principales entreprises minières au Québec (21 000 emplois, une production annuelle de 2,8 milliards \$) recommande d'opter pour un fédéralisme renouvelé et recommande d'éviter toute précipitation. « Nous ne prévoyons aucune difficulté majeure dans une révision fondamentale de la Constitution », a soutenu le directeur général M. Claude Drouin.

Il faut éviter une crise constitutionnelle, dit-il. Car « s'il y a une crise, ça se peut que les investissements cessent pour un certain temps ». L'industrie minière québécoise est canadienne, ajoute M.

Drouin, et les fonds sont limités. Selon lui les perturbations politiques peuvent faire fuir les investisseurs lesquels pourraient toutefois fort bien s'accommoder de négociations, même prolongées, sur le renouvellement du fédéralisme à l'intérieur du Canada.

Le constitutionnaliste M. Henri Brun a soutenu quant à lui l'option souverainiste. S'il appuie le maintien d'une relation entre un Québec souverain avec le reste du Canada, il suggère qu'elle se fasse « le moins possible dans des structures politiques ». Le fédéralisme renouvelé, dit-il, placerait toujours le Québec sous le joug centralisateur de l'autorité canadienne et implique de facto l'abandon par le Québec de la compétence de définir ses compétences.

Le diplomate à la retraite Jean-Yves Grenon favorise lui aussi un partenariat de type communautaire et apolitique entre le Québec et le reste du Canada. Un deuxième palier de gouvernement de nature politique comporterait selon lui le danger de voir ressurgir les conflits qui caractérisent le fédéralisme actuel. Il suggère de créer sur le modèle européen une communauté économique canadienne et de soumettre un projet de cette nature à un référendum pan-canadien.

Le professeur de philosophie de l'université McGill, M. Charles Taylor, suit le courant inverse. Il plaide en faveur d'un fédéralisme décentralisé. Selon lui, ce régime a été et demeure favorable au rayonnement du français et comporte plusieurs avantages pour les Québécois. Il affirme que les Canadiens anglais, même s'ils ont refusé Meech, accepteraient des modifications plus profondes dans la mesure où il n'est plus question de redéfinir le Canada — « il n'est plus question d'une trahison envers l'essence du Canada déjà existant » —, mais bien de construire un nouveau pays.

L'Union des municipalités du Québec a réitéré de son côté le désir du milieu municipal de voir reconnu dans la constitution québécoise le statut des municipalités. L'UMQ rejette le statu quo constitutionnel, mais ne se prononce sur aucune option de rechange et réclame la tenue d'un référendum assorti d'une campagne d'information adéquate, dès le dépôt du rapport de la Commission au printemps prochain.

La Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec a réclaté quant à elle le rapatriement au Québec des pleins pouvoirs en matière de droits d'auteurs et de communication et suggère que le Québec se dote d'une loi du droit d'auteur plus conforme que la loi canadienne à notre tradition juridique et à celles qui sont en vigueur dans le reste de la francophonie.

Le conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec (regroupe 150 femmes et 25 groupements) opte pour la souveraineté. Dans son mémoire, cette association soutient que les Québécoises pourraient intervenir plus efficacement dans un Québec souverain, qu'elles auraient un plus grand pouvoir de revendication et d'influence que celui dont elles bénéficieraient en se tournant vers le fédéral.

La Commission termine aujourd'hui sa première ronde d'audiences publiques.

◆ **Les manufacturiers**

pratiqués aux États-Unis. En vertu de ce raisonnement, le taux d'escompte canadien devrait donc se situer aux environs de 8,5 %. Et l'AMC aimerait bien que le dollar canadien ne soit plus que de 77 ou 78 cents en regard de la devise américaine.

Parce qu'il est identifié par l'AMC comme un facteur d'alimentation des taux d'intérêt élevés, le déficit fédéral doit être réduit dans les plus brefs délais, affirme M. Le Hir. Cela signifie de serrer la ceinture, dans les programmes.

« Le ministre des Finances Michael Wilson eu une belle occasion en 1985 de contrer presque définitivement le déficit, estime M. Le Hir. Mais il a reculé sur presque toutes les mesures après la manifestation sur la Colline parlementaire au cours de laquelle une dame avait apostrophé le premier ministre Mulroney en lui disant : 'Tu nous as menti, Charlie Brown' ».

Le dirigeant de l'AMC croit que le Canada doit réduire le coût de ses services, dont certains sont jugés luxueux. En guise d'exemple de mesures à prendre, M. Le Hir a suggéré que l'administration des passeports soit confiée à l'entreprise privée, tout comme l'émission des permis de conduire au Québec. Il croit aussi que plusieurs programmes sociaux pourraient être administrés par un seul organisme, plutôt que de relever de divers groupes bureaucratiques.

Mais en même temps que l'on demande de réduire les services et de « serrer la ceinture », l'AMC réclame du gouvernement québécois l'abolition de la taxe sur le capital

que doivent verser les entreprises. Il propose aussi de s'inspirer d'une législation belge de 1989 destinée à « sauvegarder la compétitivité du pays » et qui contient entre autres mesures la réduction des cotisations patronales à la sécurité sociale dans les domaines exposés à la concurrence internationale. La législation belge évoquée par l'AMC donne aussi à l'État le pouvoir d'augmenter les déductions fiscales pour les investissements et les activités de recherche-développement ainsi que la possibilité « d'encadrer les hausses salariales ».

Mais, nuance M. Le Hir, la situation en Belgique ne peut être comparée ou transposée au Canada. Il existe là-bas une concertation patronale-syndicale qui n'existe pas encore ici.

◆ **Gorbatchev**

nière indiscutable au développement de leur économie ».

Le président lituanien, Vytautas Landsbergis, a immédiatement réagi à ce discours en déclarant que l'imposition de l'état d'urgence ou de l'administration présidentielle directe en Lituanie serait « une nouvelle forme d'occupation » présidentielle directe dans les régions troubles d'URSS.

« Les accusations de séparatisme pourraient être utilisées comme prétexte pour imposer la loi martiale ou l'administration présidentielle », a indiqué M. Landsbergis dans un communiqué parvenu à Moscou. Dans notre cas, il s'agirait d'une nouvelle forme d'occupation, qui serait imposée par décret présidentiel, mais il (M. Gorbatchev) n'est pas notre président », a ajouté le dirigeant lituanien.

M. Gorbatchev « tente de tromper l'opinion publique en présentant l'objectif des États baltes de reconquérir leur indépendance comme un problème de séparatisme », a souligné M. Landsbergis. Le combat de la Lituanie pour l'indépendance « est celui d'un État annexé contre l'oppression de la puissance annexante, et non une tentative de séparer un État d'une des ses composantes », a estimé le président lituanien.

Les gouvernements et les parlements indépendantistes des trois républiques, qui y ont remplacé les communistes après les élections de cette année, veulent y limiter les droits civiques des personnes installées depuis l'annexion des anciens États baltes par Staline, en 1940.

Ils estiment devoir protéger l'avenir des autochtones, qui ne représentent qu'un peu plus de 50 % de la population en Lettonie et 60 % en Estonie.

Il n'y a jusqu'à présent pratiquement pas eu de violence dans les républiques baltes. Plusieurs attentats à la bombe sans gravité ont cependant eu lieu ces derniers jours à Riga, capitale de la Lettonie. Le Front populaire au pouvoir y voit l'oeuvre de ses opposants communistes, qui chercheraient ainsi un prétexte pour amener Moscou à la répression.

Le Parti communiste letton a publié hier un communiqué démentant

toute participation à de telles actions et accusant Riga de calomnie.

L'intervention de Mikhaïl Gorbatchev, consacrée à la défense de son projet de nouveau traité de l'Union élargissant les droits des républiques, contenait également des références à la Moldavie, l'Ossétie du Sud, la Géorgie et le Haut-Karabakh.

La Moldavie est limitrophe de la Roumanie. De violents incidents y ont opposé les autorités moldaves aux régions sécessionnistes de Gagauzie, où vit une minorité turque, et du Dniestr russophone.

En Géorgie, les communistes ont perdu le pouvoir le mois dernier au profit d'un gouvernement nationaliste. Celui-ci a aboli l'autonomie de l'Ossétie du Sud, dont la population essentiellement musulmane cherche elle aussi à faire sécession.

Le Haut-Karabakh, enclave arménienne dans la république d'Azerbaïdjan, constitue depuis près de trois ans un foyer d'agitation et de conflit larvé entre les deux républiques, et de violentes émeutes y ont fait des centaines de morts.

L'intervention directe du Kremlin évoquée par Mikhaïl Gorbatchev était réclamée dans un document diffusé au Congrès par les chefs militaires soviétiques, rejoints par des communistes traditionalistes et des écrivains nationalistes russes.

Le document dénonce la menace que font peser sur l'État des « forces antipopulaires et antisocialistes » et porte notamment la signature du patriarche Alexis, de l'Église orthodoxe russe, du général Mikhaïl Moïseïev, chef de l'état-major interarmes, du chef de l'armée de terre Valentin Varennikov et du commandant des forces navales Vladimir Tchernavine.

◆ **Ottawa**

Le projet de loi pourrait mourir au feuillet, mais M. Masse n'est pas inquiet car un second dépôt serait possible l'an prochain. Ce projet avait été promis par M. Masse qui avait mis sur pied un groupe de travail pour étudier cette question. Mais bien avant, il y a sept ans, des représentants de la communauté artistique, dont l'Uda, avaient demandé au ministre libéral du Travail de l'époque, M. André Ouellet, d'agir.

La loi fédérale définit trois catégories d'artistes : les créateurs, c'est-à-dire les auteurs d'oeuvres artistiques, littéraires, dramatiques ou

AFFAIRES MUNICIPALES

La CUM adopte son budget

LA COMMUNAUTÉ urbaine de Montréal (CUM) s'appropriait hier soir à adopter son budget 1991 comprenant des dépenses de 975,7 millions \$. Le budget de la police s'élèvera à 372,2 millions \$; celui de la station d'épuration des eaux usées à 35,2 millions \$. Le déficit d'opération de la Société de transport (STCUM) de la Communauté urbaine de Montréal (STC) devrait atteindre 157,5 millions \$. Le service de la dette coûtera 300,4 millions \$. L'augmentation des dépenses devrait s'élever à 7,1 %, l'an prochain, ce qui contraindra les municipalités à hausser leur contribution de 10 %.

Un plan de 651 millions \$

LA CUM a également adopté hier soir son Plan triennal d'immobilisations comprenant des investissements de 651,6 millions \$ d'ici 1993. Les travaux de prolongement du métro et le traitement de eaux usées gèreront chacun le tiers des sommes affectées au programme. Le reste des investissements se partagera entre la mise en place du système de télécommunications du service de police, la construction et l'aménagement de certains immeubles, et l'acquisition et l'aménagement de parcs régionaux.

Discours de gauche, budget de droite

LA COALITION démocratique de Montréal (CDM) estime que le budget Cousineau qui sera adopté cette semaine accroît le fardeau des plus démunis et allège celui des nantis. La Coalition estime en outre que l'administration utilise des jeux comptables pour diminuer artificiellement le budget de la Ville, notamment en dissimulant 300 millions \$ dans divers fonds et sociétés paramunicipales. La CDM dénonce les coupures dans les services de loisirs et le peu d'effort consenti pour la cueillette sélective et le recyclage des déchets domestiques, et pour le financement du transport en commun.

CARTES D'AFFAIRES



55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Tél. (514) 845-7874
Fax (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Tél. (514) 288-8389
Facsimilé (514) 288-8389

MONTREAL OTTAWA

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec..... (418) 845-2080
Extérieur — Indicateur 514..... 1-800-361-6059
Indicateur 418..... 1-800-463-4747
Indicateur 819..... 1-800-361-5699
Indicateur 613..... 1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LES ENFANTS DU MONDE TENDENT LA MAIN

À NOËL, PARTAGEZ!

Les cartes de vœux UNICEF représentent l'espoir pour tous les enfants du monde. Vous pouvez les obtenir chez les dépositaires autorisés ou à la Boutique UNICEF. Commandes postales et téléphoniques acceptées.

Grâce à vous, UNICEF peut faire beaucoup.

- 1 carte UNICEF = des sels de réhydratation orale pour 9 enfants
- 10 cartes UNICEF = 60 doses de vaccins contre la rougeole
- 100 cartes UNICEF = immunisation de 600 enfants contre les six principales maladies infantiles

À Noël, partagez vos souhaits avec les cartes UNICEF ou faites parvenir votre don au Comité UNICEF de votre région.

unicef

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

unicef

Comité UNICEF Québec
209, rue St-Paul Ouest
Montréal (Québec) H2Y 2A1
(514) 288-5134
(514) 288-1305

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, jeudi 20 décembre 1990

Un contrat de 200 millions \$ permet à Marine de souffler jusqu'en 1995

Serge Truffaut

LA SOCIÉTÉ d'énergie de la Baie James (SEBJ) a choisi la division hydro-électrique du Groupe MIL, filiale de la Société générale de financement (SGF), pour la réalisation de deux contrats d'une valeur totale de 200 millions \$.

Selon les informations communiquées hier par M. Mario Pélouin, adjoint au président et responsable des communications de MIL-Tracy, ces contrats ont été accordés par la SEBJ dans le cadre des projets La Grande I (L.G.I.) et Laforge I (L.A.I.).

L'addition de ces deux contrats a permis au carnet de commandes de MIL-Tracy, membre du groupe MIL, d'excéder les 430 millions \$. Quant à leur impact sur la main-d'œuvre, ils permettront de garantir de l'emploi à 350 personnes d'ici 1995 « dans l'ensemble des secteurs de l'entreprise, incluant la filiale Milthom, à Lachine ».

Dans le cas de Laforge, le contrat annoncé stipule que MIL devra construire six groupes de turbine-alternateur de 142 MW. Pour ce qui est de La Grande, le contrat prévoit la réalisation de quatre turbines de type dite Hélice et de quatre alternateurs de 120 MVA. « Pour ces deux contrats, MIL-Tracy fournit la conception, la fabrication, le montage sur site, et participe à la mise en service des groupes ».

L'obtention de ces mandats est le résultat des efforts de diversification que poursuit ce groupe industriel depuis plus de deux ans, dans le but de ne pas être captif de la très hasardeuse sphère d'activités qu'est la

construction navale.

Grâce à ces commandes, MIL-Tracy aura la possibilité d'élargir sa gamme de produits et donc, par voie de conséquence, de se positionner sur d'importants projets tant au Québec qu'au Manitoba. C'est en tout cas la certitude de M. Pélouin qui a mentionné à cet égard qu'en 1991 MIL aurait l'occasion de proposer ses services en conception, fabrication, montage et entretien des systèmes énergétiques.

En effet, dans le créneau hydro-électrique, et selon les informations fournies, le Groupe MIL va soumissionner dès l'an prochain sur des contrats afférents au rééquipement de Manic 5 ainsi que sur des contrats qui seront alloués en vue de la mise en service de Laforge 2 et de Eastmain.

Dans le créneau nucléaire, MIL-Tracy serait fort bien placé pour obtenir d'Énergie atomique Canada le mandat consistant à fabriquer la calandre d'un réacteur qui serait édifié en Corée. Si MIL rafle ce contrat, environ 12 millions \$ s'ajouteront à son carnet.

Aux États-Unis, cette entreprise entend capitaliser sur le vaste programme de réfection qui a cours présentement au sein des centrales hydro-électriques. « On lorgne sérieusement de ce côté parce que les Américains ont épuisé leur énergie hydro-électrique », de confier M. Pélouin.

Selon ce spécialiste, différents États sont d'ores et déjà dans l'obligation de moderniser leur infrastructure énergétique. Dans cette perspective, MIL veut attaquer avec



De gauche à droite : MM. Robert Tessier, Royal Demers, Benoit Michel et Jean-Guy René lors de la signature du contrat entre MIL et la SEBJ.

agressivité ce marché monétairement prometteur.

Par ailleurs, dans le but d'élargir la gamme de produits que cette filiale de Groupe MIL, il a été décidé de raffermir les liens existants avec le groupe industriel français GEC Alsthom qui « dispose d'une expertise dans une foule de créneaux ». On se souviendra qu'avec 35 % des parts, GEC Alsthom est le deuxième plus important actionnaire de Groupe MIL derrière, bien évidemment, la SGF.

Rejointe à ses bureaux montréalais, Mme Lilian Eigl, responsable des communications, a indiqué que les négociations amorcées il y a plus de quatre mois entre les ordres gouvernementaux afin de trouver une solution financière aux problèmes de MIL se poursuivaient. Rien de nouveau n'a donc transpiré.

Plus tôt cette année, la SGF avait annoncé que Marine Industrie avait enregistré des pertes de plus de 300 millions \$ à cause du contrat des frégates.

Statistique Canada croit que la récession prend de l'ampleur

OTTAWA (PC) — Il y a des signes qui permettent de croire en une aggravation de la récession qui a débuté le printemps dernier, a déclaré hier Statistique Canada dans sa revue de l'économie, édition du mois de décembre.

Un plus grand nombre de personnes sont sans emploi, les consommateurs hésitent à acheter des maisons ou de nouvelles automobiles et les immobilisations des entreprises sont en baisse avec le ralentissement économique qui, selon les dernières analyses, devrait se prolonger jusqu'en 1991, a ajouté l'agence fédérale.

« La récession, qui a débuté durant le deuxième trimestre, a semblé s'envenimer à la fin du troisième trimestre et au début du quatrième », a dit l'agence, dont une des tâches est de suivre de près l'évolution économique au pays.

C'était la première fois qu'un rapport de Statistique Canada utilisait le terme récession — qui signifie que l'économie se contracte plutôt que d'être en expansion.

Or, l'économie du pays a ralenti durant le deuxième et le troisième trimestres, soit d'avril à septembre.

Pour la plupart des économistes, il y a récession quand l'économie est en recul durant au moins six mois. Même le ministre des Finances Michael Wilson a admis que le pays traversait une récession.

Ce qui est particulièrement inquiétant, a souligné M. Philip Cross, économiste avec Statistique Canada, c'est la diminution des investissements des entreprises dans de nouvelles usines et de nouveaux équipements. Par contre, une facette positive de cette situation, c'est qu'il n'y a pas eu d'accumulation d'inventaires coûteux dans les entrepôts.

« Aucun des indicateurs ne laisse

entrevoir un virement de la situation au cours du quatrième trimestre, a ajouté M. Cross au cours d'une interview. Jusqu'ici, ça n'a pas été trop dur. Souhaitons que ça le demeure ».

Un point important à surveiller, a-t-il dit, ce sera la réaction de l'économie avec l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et les services, le 1er janvier. « Après le 1er janvier, il pourrait survenir des changements dans les projets de dépenses, selon que vous êtes homme d'affaires ou consommateur, a-t-il dit. Personne ne peut franchement prévoir comment les gens réagiront. Nous n'avons jamais vécu un phénomène de la sorte auparavant ».

Il se pourrait, a encore dit M. Cross, que les immobilisations des entreprises reprennent en fait de la vigueur, parce que la TPS permettra aux compagnies d'obtenir un remboursement de taxe pour l'équipement et la machinerie qu'elles achèteront en 1991.

Mais, a-t-il ajouté, les consommateurs pourraient bien mal accepter la taxe sur les vêtements et les services qui n'ont jamais été sujets aux taxes fédérales auparavant.

Une autre variable importante sera le taux de chômage, qui a atteint 9,1 % en novembre. « Ceci a un impact considérable sur la confiance du consommateur », a dit M. Cross.

Il a souligné qu'une hausse du chômage, l'an prochain, pourrait annuler une diminution des taux d'intérêt, qui normalement devrait inciter les consommateurs à acheter à crédit.

« Si vous craignez de perdre votre emploi et ainsi de suite, même si les taux d'intérêt baissent, vous hésitez à prendre un risque et à vous engager à faire une série de paiements que vous ne serez peut-être pas capable de rencontrer ».

Le libre-échange n'est pas la cause des difficultés économiques actuelles au Canada — Derek Burney

WASHINGTON (PC) — Il est temps que les Canadiens cessent de jouer à l'autruche et comprennent que le libre-échange n'est pas responsable des difficultés économiques que connaît le pays.

C'est le message qu'a transmis, hier, l'ambassadeur canadien aux États-Unis, Derek Burney, alors qu'il donnait sa traditionnelle conférence de presse de fin d'année. Abandonnant sa réserve habituelle, M. Burney n'a pas caché son irritation devant les critiques qui pleuvent sur l'accord canado-américain de libre-échange.

« Je trouve... disons frustrant, pour employer des termes diplomatiques, de lire toutes ces manchettes à propos des emplois perdus à cause du libre-échange, a-t-il dit. Je considère que c'est pratiquer la politique de l'autruche en matière d'économie. Il va falloir que les Canadiens se sortent la tête du sable parce que le monde continue de tourner, et que nous allons devoir faire plus atten-

tion à ce qui se passe vraiment dans une économie globale plutôt que de chercher à inventer de faux boucs émissaires pour tout ce qui peut arriver à notre économie. »

Avant d'être affecté à Washington, il y a deux ans, M. Burney a été le chef de cabinet du premier ministre Brian Mulroney. À ce titre, il a été impliqué de près dans les négociations de l'accord de libre-échange, dont il a toujours été par la suite un des plus solides défenseurs.

« N'importe quel économiste respectable... sait qu'une plus grande ouverture des marchés crée un climat favorable aux investissements, d'insister M. Burney. L'investissement entraîne la croissance, la croissance engendre de meilleurs revenus, et de meilleurs revenus signifient de meilleurs emplois. »

Selon M. Burney, le surplus de la balance commerciale du Canada a augmenté de 9 % depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange,

et ce même si l'actuel dépérissement de l'économie « n'est de toute évidence pas des plus propices à l'expansion du libre-échange ».

Décidé à clouer le bec de ceux qui imputent au pacte de libre-échange la perte de milliers d'emplois au Canada, l'ambassadeur a soutenu que plusieurs des secteurs d'activité qui ont annoncé des mises à pied récemment, parmi lesquels des compagnies aériennes, des brasseries, des entreprises de construction et même Radio-Canada, ne sont pas couverts par le libre-échange.

« Si c'est plus facile de rédiger un article ou de faire la manchette en faisant du libre-échange le bouc émissaire de tous les maux économiques du pays, les gens vont le faire », s'est-il indigné, ajoutant : « Préférer qu'on peut arriver à empêcher le monde de changer, en disant que si on annulait l'accord de libre-échange, tout irait bien, alors si vous croyez ça, c'est de la naïveté ».

La semaine passée, un sondage ef-

fectué par Gallup indiquait que seulement 31 % des Canadiens étaient favorables au traité de libre-échange, comparativement à 44 % lors d'un sondage mené deux ans plus tôt.

On a rapporté que M. Burney aurait écrit au département américain du Trésor, à propos d'un conflit possible au sujet des automobiles de fabrication canadienne, pour le prévenir que le libre-échange « est moins populaire que jamais au Canada », et que le gouvernement néo-démocrate ontarien serait plus qu'heureux d'avoir une autre raison de critiquer l'accord bilatéral.

M. Burney a indiqué hier que certains fonctionnaires américains sont conscients que l'accord est en désaccord auprès des Canadiens, mais cela n'empêcherait pas le Canada de devenir partenaire à part entière d'un nouvel accord de libre-échange avec, cette fois, le Mexique et les États-Unis.

La situation économique inquiète la Réserve fédérale

WASHINGTON (AFP-Reuter) — En réduisant son taux d'escompte mardi, la Réserve fédérale a montré qu'elle s'inquiétait de voir l'économie américaine plonger dans la récession.

« Elle a montré qu'elle s'attend à une faiblesse prononcée de l'économie », déclare Michael Moran, de Daiwa Securities America.

Selon les économistes, cette mesure provoquera une baisse des autres taux d'intérêt et apportera un ballon d'oxygène nécessaire à une économie dans une mauvaise passe.

La Maison-Blanche a favorablement accueilli la décision de la Fed et estimé qu'elle relancera la croissance. « Cela permettra de relancer la croissance de l'économie dans les mois à venir », a déclaré le porte-parole Marlin Fitzwater.

Ainsi, la détente pourra se poursuivre sur le taux des fonds fédéraux. La banque centrale, mieux connue sous le nom de la Fed, hésitait à baisser ce taux, actuellement de 7,25 % environ, descendre sous le taux d'escompte.

Les fonds fédéraux sont passés de 7,5/16 % à 7 % peu après l'annonce de la décision de la Fed.

Le marché devra surveiller attentivement pendant quelques jours les opérations de la Fed sur le marché afin de déterminer le nouvel objectif des fonds fédéraux.

Les grandes banques américaines devraient également baisser leurs taux dans les prochains jours. Elles les maintiennent à 10 % depuis le 8 janvier, en dépit de la détente des taux du marché et de l'assouplissement de la Fed, afin d'assurer leur rentabilité. Mais désormais, elles n'ont plus le choix, notent les économistes.

« Les banques commerciales devraient s'aligner cette semaine », prévoit Michael Moran. Il s'attend à une réduction d'un demi-point du taux de base à 9,5 %.

Des travailleurs de Hyundai rejettent la syndicalisation

BROMONT (PC) — Jusqu'ici silencieux, les travailleurs de Hyundai opposés à la syndicalisation de l'usine bromontoise sont sortis de l'ombre, hier. Sous les flashes et les projecteurs, ils sont venus dire un non catégorique aux TCA.

« La pétition a recueilli 560 noms et il s'en ajoute encore ». En lançant cette phrase, Jacqueline L'Heureux, une employée de l'usine d'automobiles, a déclenché un tonnerre d'applaudissements chez les quelque 200 travailleurs réunis en fin d'après-midi à la salle Catudal.

« Ça reflète bien ce qu'on ressent en dedans de nous autres. On est une famille, Hyundai. C'est en se tenant toute la gang ensemble qu'on va avoir la paix ». Et de nouveau, les applaudissements fusent de toutes

parts.

Un autre travailleur, Alain Giard, la remplace au micro, lisant le texte de la pétition : « Nous soussignés, tous employés de l'usine Hyundai-Bromont, nous sommes d'avis que notre groupe d'employés ne soit pas représenté par les TCA (Syndicat national des travailleurs et des travailleuses de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'outillage agricole) ».

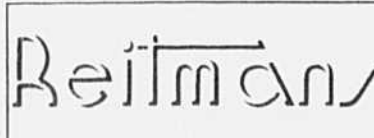
Certains parlent des avantages qu'ils ont chez Hyundai. Un salaire de 11,72 \$ à l'entrée, des bonus hebdomadaires, annuels si l'employé n'accuse pas de retard, des soins médicaux mur à mur, des congés de maladies payés, des vêtements de travail en quantité, l'utilisation d'une Sonata, essence fournie, pendant une semaine.

avait atteint 2,5 % pour l'ensemble de 1989.

Le département du Commerce a laissé en revanche inchangée sa précédente estimation de l'inflation au troisième trimestre. L'inflation, calculée selon un indice lié au PNB, s'est élevée à 4,2 % de juillet à septembre contre 3,9 % au deuxième trimestre et 6,4 % au premier trimestre (rythmes annuels).

En dépit de la légère reprise de la croissance notée cet été, tous les indicateurs publiés depuis montrent qu'une récession a commencé au dernier trimestre, soulignent les analystes.

Selon eux, l'activité économique devrait reculer à la fois au quatrième trimestre 1990 et au premier trimestre 1991. Les experts, qui tablent généralement sur le retour à une croissance positive vers la mi-1991, prévoient en moyenne une baisse de l'activité d'au moins 2 % au cours de ces deux trimestres (rythme annuel).



REITMANS (CANADA) LIMITÉE

CLASSE A NON VOTANTES

Dividende No 125

Avis est donné par la présente qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¢ par action a été déclaré pour les actions de classe A non votantes de la société. Lequel dividende est payable le 25 janvier 1991, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 11 janvier 1991.

ORDINAIRES

Dividende No 166

Avis est donné par la présente qu'un dividende trimestriel en espèces de 13¢ par action a été déclaré pour les actions ordinaires de la société. Lequel dividende est payable le 25 janvier 1991, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 11 janvier 1991.

Par ordre du Conseil
Allan Salomon
Secrétaire

Montréal, le 12 décembre 1990



BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation suivantes de cette Banque ont été déclarés pour le trimestre actuel; ils seront payables à la Banque et à ses succursales à compter du 22 février 1991 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 24 janvier 1991 comme il suit:

- Dividende n° 40 d'un montant de \$0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif de \$1.88, série A;
- Dividende n° 31 d'un montant de \$0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif de \$1.45, série B;
- Dividende n° 27 sur les actions privilégiées de premier rang à taux flottant, série C, d'un montant qui doit être déterminé conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'attachant à ces actions;
- Dividende n° 27 sur les actions privilégiées de premier rang à taux flottant, série D, d'un montant qui doit être déterminé conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'attachant à ces actions; et
- Dividende n° 414 d'un montant de \$0.29 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions ordinaires et les détenteurs d'actions privilégiées des catégories mentionnées ci-dessus, sauf les détenteurs d'actions de la catégorie mentionnée au paragraphe 4, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes en actions ordinaires de la Banque au lieu d'en espèces conformément au régime de dividendes actions et d'achat d'actions de la Banque.

AVIS est par les présentes donné que les dividendes n° 58, 59 et 60 sur les actions privilégiées de premier rang à taux flottant ajusté au cours, série E de cette Banque ont été déclarés pour les mois de février, mars et avril 1991 et qu'ils seront payables les 12 mars, 12 avril et 10 mai 1991, respectivement, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux les 28 février, 28 mars et 30 avril 1991, respectivement, conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'attachant à ces actions.

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation suivantes de la Banque ont été déclarés pour le trimestre actuel; ils seront payables à la Banque et à ses succursales à compter du 31 janvier 1991 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 janvier 1991 comme il suit:

- Dividende n° 6 d'un montant de \$0.5625 par action sur les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série F; et
- Dividende n° 6 d'un montant de \$0.53125 par action sur les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série G.

Par ordre du conseil d'administration

La vice-présidente et secrétaire
Jane E. Lawson
Montréal, le 4 décembre 1990

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1737.12 + 7.85
TSE-300	3253.74 + 16.85
Dow Jones	2626.73 sans changement
Dollar canadien (US Cents)	86.30 - .22
Or (New York-US\$)	386.00 + 9.50

(PC)

Des contestataires critiquent Marchais

SAINT-OUEN (AFP) — Les contestataires du Parti communiste français sont passés à l'offensive, hier, au deuxième jour du 27e congrès du PCF, avec un réquisitoire de leur chef de file, Charles Fiterman, contre la direction en place.

Montant à la tribune du Congrès de Saint-Ouen dans un silence pe-

sant, M. Fiterman a déploré que le PCF reste « trop attaché à sa vision ancienne » et commette un « contresens historique » dans son analyse de l'effondrement du communisme à l'Est.

Ancien ministre des transports et membre du bureau politique, M. Fiterman, 56 ans, a fermement critiqué

le rapport présenté la veille par le secrétaire général du PCF, Georges Marchais, rapport qui lui a paru « bien entortillé ».

Le discours « me laisse sur ma faim », a déclaré le chef de file des « refondateurs » en ajoutant qu'il fallait « aller plus vite et plus fort ».

Présenté comme l'ancien dauphin

de M. Marchais avec lequel il a rompu publiquement l'année dernière, M. Fiterman a présenté un contre-projet lors de la phase préparatoire du Congrès, une première dans l'histoire du parti.

Devant les quelque 1500 délégués, presque entièrement acquis à la direction (la fin de son discours ne sera applaudi que par une poignée de militants), M. Fiterman a souligné

que l'effondrement des régimes communistes à l'Est « est dur à vivre et oblige à s'interroger sur ce qu'on a cru ».

Avant lui, un autre contestataire, l'ancien ministre Anicet Le Pors, avait réclamé à la tribune l'abandon du centralisme démocratique.

Il a également demandé la tenue d'un congrès extraordinaire pour la refonte des statuts du parti.

LE MONDE EN BREF

Appel absurde

SAN SALVADOR (AFP) — Le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) a qualifié d'« absurde et partial » l'appel au cessez-le-feu immédiat lancé lundi par les présidents du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Costa Rica, dans un communiqué publié hier. Les cinq membres du commandement général de la guérilla qui signent ce texte estiment en outre que l'appel formulé à l'issue du sommet centraméricain de Puntarenas (Costa Rica) « manque d'objectivité et encourage la poursuite de la politique criminelle de l'armée » salvadorienne. Les rebelles jugent par ailleurs que les présidents centraméricains font montre en l'occurrence de leur incapacité « à réaliser des apports constructifs au processus de paix » régional.

Diplomate assassiné

LAHORE (AFP) — Un diplomate iranien, Sadiq Ganji, a été assassiné par des inconnus hier à Lahore, a-t-on appris de sources officielles. Sadiq Ganji, directeur général du centre culturel iranien à Lahore, a été abattu devant l'Hôtel international, où il s'était rendu pour assister à une réception, selon des témoins. Un autre Iranien qui l'accompagnait, et qui n'a pas été identifié, a été grièvement blessé, selon les sources officielles. Les assassins ont ouvert le feu avec des armes automatiques, atteignant Sadiq Ganji à la tête et la poitrine. Le diplomate a été transporté dans un hôpital, où son décès a été constaté. Sadiq Ganji dirigeait le centre culturel iranien de Lahore depuis trois ans. Récemment, il avait reçu l'instruction de regagner Téhéran, et devait quitter le Pakistan le 28 décembre prochain, selon des sources diplomatiques.

Multipartisme

YAOUNDE (Reuters) — Le chef d'État camerounais, Paul Biya, a promulgué hier une loi sur le multipartisme réglant la création de nouveaux partis. Le texte stipule notamment que les partis politiques militant pour une réduction de l'autorité centrale afin de revenir à un système fédéral, ou fondés selon des considérations linguistiques ou confessionnelles, ne seront pas autorisés. Cette loi et 28 autres textes également promulgués hier, avaient été adoptés le 5 décembre dernier par l'Assemblée nationale. Elle interdit à toute formation politique de recevoir des subsides de l'étranger. Un article de la loi défend aux personnels des forces armées et de la police d'adhérer à tout parti politique. En 1961, un an après l'indépendance, le Cameroun avait adopté un régime fédéral sous l'autorité de l'ancien président Ahmadou Ahidjo. Celui-ci, en butte à une longue rébellion armée, s'était employé à consolider son autorité en centralisant le pouvoir et avait proclamé la république du Cameroun en 1971.

Haut commissaire

NATIONS UNIES (Reuters) — Une Japonaise, Sadako Ogata, devrait être proposée pour le poste de Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a-t-on appris hier de source informée. Le secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar devrait faire une déclaration et l'Assemblée générale pourrait être appelée à se prononcer sur cette nomination demain, a-t-on précisé de même source. Professeur de relations internationales à l'université Sophia de Tokyo, Sadako Ogata sera appelée à remplacer Thorvald Stoltenberg, qui a démissionné le mois dernier pour devenir ministre norvégien des Affaires étrangères après avoir dirigé le HCR pendant dix mois. La recherche d'un successeur a été marquée par une vive controverse entre les États-Unis et Javier Perez de Cuellar qui souhaitait la nomination d'un de ses proches collaborateurs, l'Indien Viendera Dayal. Les États-Unis et d'autres pays donateurs ont exprimé leur hostilité à cette proposition en disant que Viendera Dayal manquait de stature politique et d'expérience dans la collecte de fonds. Des pays en développement y ont vu une discrimination envers leurs ressortissants.

Assassinat

AJACCIO (Reuters) — Le président de la Chambre d'agriculture de la Corse, Lucien Tirroloni, 42 ans, membre du RPR, a été tué dans un attentat hier soir à Ajaccio, a-t-on déclaré de source proche de la police. Émile Mocchi, maire de la ville de Propriano, a été blessé au bras droit dans ce même attentat. Il a été transporté au centre hospitalier d'Ajaccio et immédiatement placé sous la protection de la police. Ses jours ne sont pas en danger, a-t-on précisé de même source. Les deux hommes sortaient d'un café qui jouxte la Chambre d'Agriculture lorsqu'ils ont été pris pour cibles par deux hommes qui circulaient à moto et ont réussi à prendre la fuite. L'exécution de Lucien Tirroloni a semé la stupeur et la colère parmi le personnel de la chambre d'agriculture, réunis pour fêter Noël. Militant de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) depuis une quinzaine d'années, Lucien Tirroloni avait participé à tous les mouvements revendicatifs en Corse.

Le Plan Vert du Canada est le plan d'action environnemental pour l'ensemble des Canadiens. Il décrit clairement les choix que nous devons faire aujourd'hui, pour notre bien et celui de nos enfants. Nous sommes responsables des torts que le gaspillage a causés à l'environnement.

VOICI LE PLAN VERT DU CANADA, POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN.

Le Plan Vert propose des programmes, des règlements, des objectifs et des calendriers précis. Et surtout, il s'adresse à tous les « citoyens de l'environnement » - qu'il s'agisse des gouvernements, de l'industrie ou des individus.

Et la terre, dans tout ça? Le Plan Vert contient des dispositions visant à protéger, à préserver ou encore à réutiliser

nos sols. Il nous engage par exemple à réduire de 50% nos déchets solides d'ici l'an 2000. Il trace aussi les lignes de conduite à suivre pour le traitement et la gestion des déchets toxiques. Il s'intéresse à la conservation des forêts et au reboisement, de même qu'à la protection de nos sols fertiles contre toute forme de dégradation.

Comment y prendre part. Il est facile de se procurer de l'information sur le Plan Vert du Canada et sur les façons d'y participer. On peut obtenir sur demande un résumé du Plan, de même que des suggestions à l'intention de tous et chacun. Il suffit de composer le numéro sans frais

ou de remplir le coupon et de le retourner à l'adresse indiquée.



LE PLAN VERT DU CANADA

 Gouvernement du Canada

Government of Canada

Canada

NOS ENFANTS MÉRITENT MIEUX QUE CE GENRE D'HÉRITAGE.



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La France fera la guerre à l'Irak si nécessaire, déclare Mitterrand

Washington dénonce le manque d'ouverture de Bagdad

PARIS (AFP) — Le président François Mitterrand a indiqué clairement hier soir que la France était prête à faire la guerre, si nécessaire, pour obtenir la restauration de l'indépendance du Koweït, mais pas pour détruire la puissance militaire de l'Irak.

Dans sa sixième intervention depuis le début de la crise du Golfe, M. Mitterrand s'est clairement efforcé de préparer les Français à une issue militaire dans laquelle la France risque d'être engagée, tout en soulignant qu'elle ne négligerait rien d'ici l'expiration de l'ultimatum du 15 janvier pour parvenir à une solution pacifique et qu'elle ne s'interdisait pas de prendre des initiatives « dans ce sens ».

« La France, fidèle exécutant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et soldat du droit, accomplira, dans les limites que j'ai fixées, le devoir qui est le sien », a déclaré le président en expliquant que la France devait « tenir son rang » et être « présente dans toutes les grandes décisions qui engagent l'avenir du monde ».

Dans le même temps, M. Mitterrand a fait un geste en direction de Bagdad en estimant qu'il serait normal que l'Irak puisse obtenir des garanties qu'il n'y aurait pas de guerre s'il annonçait avant le 15 janvier son retrait du Koweït.

Il a aussi insisté sur la nécessité de la réunion d'une ou de plusieurs conférences internationales de paix, auxquelles il a pour la première fois

assigné comme premier objectif la recherche de la stabilité dans la région du Golfe.

Les deux autres objectifs, a dit M. Mitterrand, seraient de trouver une solution au conflit israélo-arabe, pour « en finir avec cette guerre quotidienne qui se livre là-bas », et de parvenir à un équilibre durable dans la région.

À ce propos, le président français a déploré que les États-Unis n'aient cessé de faire ajourner le vote d'une résolution de l'ONU sur le sort des Palestiniens, qui contient une référence à la conférence internationale.

Pour autant, c'est à Bagdad que M. Mitterrand a imputé la responsabilité de l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers américano-irakiens. Critiquant l'intransigeance de l'Irak, il a souligné que fixer la date du 12 janvier, comme l'a fait Bagdad, pour la visite du secrétaire d'État James Baker, c'était « prendre le risque d'échouer et de créer l'irréparable ».

Il a déclaré que les dirigeants irakiens, et en particulier le président Saddam Hussein, devaient avoir « une conscience très claire du risque qu'ils encourrent pour la paix dans le monde, pour l'Irak et pour la région et particulièrement le monde arabe dont nous sommes des amis ».

Si M. Mitterrand est prêt à engager la France dans un conflit pour assumer son devoir historique, il a été extrêmement clair sur les objectifs d'une guerre éventuelle. Il s'agit d'obtenir l'évacuation totale du Ko-

weit, « en dehors de toute finasserie », c'est-à-dire qu'un retrait partiel serait inacceptable.

Mais en même temps, il a mis les points sur les i en excluant toute guerre préventive ou destinée à détruire la puissance militaire de l'Irak. « Quels sont les buts de guerre ? Restaurer l'indépendance et la souveraineté du Koweït, et non pas conquérir l'Irak », a-t-il dit. La thèse selon laquelle il est nécessaire de liquider le potentiel militaire irakien a été défendue par certains dirigeants israéliens et américains.

Si M. Mitterrand, qui s'est défini non comme un pessimiste mais comme un réaliste, a jugé « de son devoir de pousser un cri d'alarme », il estime néanmoins que « tout est encore possible » pour trouver une solution pacifique d'ici le 15 janvier, même si les chances d'y parvenir ont nettement diminué.

Par ailleurs, les États-Unis ont indiqué hier ne voir « aucune ouverture » pour des discussions de la dernière chance avec l'Irak, alors qu'à 27 jours de la date-limite pour un retrait irakien du Koweït, un influent sénateur américain affirmait qu'une guerre ne durerait pas plus de cinq jours.

Le porte-parole de la Maison Blanche Marlin Fitzwater a souligné que les États-Unis entendaient toujours discuter avec l'Irak pour faire comprendre à ce pays qu'il n'a pas d'autre choix que de se retirer du Koweït avant le 15 janvier, comme l'exige l'ONU sous peine d'un recours à la

force.

L'offre de dialogue faite le 30 novembre dernier par le président George Bush tient toujours, a déclaré le porte-parole.

Mais il a estimé que l'Irak n'était pas réellement intéressé à obéir aux résolutions de l'ONU, en voulant pour preuve le fait que le président irakien Saddam Hussein avait affirmé à la télévision turque que des discussions avec les États-Unis seraient inutiles si elles portaient sur ce sujet.

M. Fitzwater a indiqué que les États-Unis n'avaient pas reçu de réponse à une nouvelle proposition de rencontre du secrétaire d'État James Baker avec M. Saddam Hussein n'importe quel jour entre le 20 décembre et le 3 janvier. « Il n'y a pas eu de nouveau contact, pas de nouvelles indications quant aux dates (...) Nous ne voyons aucune ouverture », a-t-il déclaré.

Le président Bush a reçu hier deux sénateurs américains qui revenaient de la région du Golfe, où ils ont notamment rencontré les commandants des forces américaines participant à l'opération Bouclier du désert.

L'un d'eux, le sénateur démocrate d'Hawaï Daniel Inouye, président de la sous-commission des appropriations en matière de défense, a affirmé qu'après avoir entendu les chefs militaires américains, il estimait que « s'il y a une guerre, elle sera courte et ne durera pas plus de cinq jours ».



PHOTO AP

Genscher à la rescousse de l'URSS

Le ministre allemand des Affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, transporte une caisse de vivres destinée à l'Union soviétique. M. Genscher dirige la section allemande de l'organisation CARE qui s'occupe d'approvisionner l'URSS.

Une série de procès s'ouvre au Maroc

RABAT (AFP) — Une longue série de procès s'est ouverte hier à Fès, Rabat et Tanger, où des centaines de personnes arrêtées au cours des événements ayant marqué ou suivi la grève du 14 décembre dernier se sont vu signifier leurs chefs d'accusation ou ont comparu à l'audience.

Aucune information n'a été fournie de source officielle sur le nombre exact de prévenus.

Les procédures d'instruction ou de jugement se déroulent soit devant les tribunaux de première instance, en principe pour les infractions considérées par la loi comme des délits, soit devant les chambres criminelles, pour les faits qualifiés de crimes.

Une cinquantaine de personnes comparaissent à Fès et une trentaine à Rabat, a-t-on appris de sources informées. Des procédures contre une centaine de personnes sont également en cours à Tanger. De nombreux prévenus sont des jeunes gens, inculpés, en majorité, de « troubles à l'ordre public », de « coups et blessures » et, après le pillage ou la mise à sac de banques, d'hôtels ou de boutiques à Fès et Tanger, et les jets de pierre contre des véhicules privés ou publics à Rabat, d'« atteintes à la propriété de l'État et d'autrui ».

Selon des sources autorisées, de nombreux « repris de justice » figurent parmi les prévenus.

C'est cependant l'ouverture à Fès du procès du leader local de l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM), Mohamed Titna Alaoui, accusé, selon des sources syndicales, de « rébellion, attroupement armé sur la voie publique et diffusion de fausses informations » qui a été le fait marquant de la journée. Ce procès devrait servir de test quant à l'attitude adoptée par les autorités, estimait-on dans les milieux de l'opposition. Lors de l'audience publique, le prévenu est comparu sans menottes. Il bénéficie de l'assistance d'une

soixantaine d'avocats et des représentants des trois associations marocaines de défense des droits de l'homme.

Les avocats ont contesté les conditions légales de l'arrestation et la validité des accusations portées contre M. Alaoui. En fin d'après-midi, le procès a été reporté au 24 décembre.

Le quotidien proche du Parti communiste, *Al Bayane*, a dénoncé les procès collectifs et les « procédés de justice sommaire et expéditive », incompatibles, selon lui, avec la proposition gouvernementale de créer une commission d'enquête sur les événements de Fès. Cette commission a d'ailleurs été récusée dans la nuit de mardi à hier au cours d'un débat au Parlement par les partis d'opposition, qui protestent contre sa composition.

L'insistance du gouvernement à vouloir faire siéger dans la commission, présidée d'office par un haut magistrat, des « représentants de l'exécutif » aux côtés de parlementaires, a vivement irrité les syndicats.

Par ailleurs, le président du groupe parlementaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP-Progressiste), M. Fathallah Oualalou, a demandé la libération de toutes les personnes arrêtées et l'annulation de toutes les poursuites judiciaires engagées contre les syndicalistes, les journalistes et les grévistes.

Les partis de la majorité ont pour leur part repris le thème du « complot étranger », évoqué lundi par le ministre de l'Intérieur et de l'Information, M. Driss Basri.

Hier, le quotidien en langue arabe *Al Haraka*, organe du parti du Mouvement populaire (majorité), voyait derrière les affrontements de Fès « une main étrangère », tentant de porter atteinte à la réputation du Maroc sur le plan international.

L'Albanie légalise le Parti démocratique

VIENNE (Reuters) — Le Parti démocratique albanais a annoncé hier qu'il avait été officiellement autorisé par le gouvernement et était ainsi devenu la première formation albanaise d'opposition depuis plus de 40 ans.

« Nous sommes très heureux, le Parti démocratique a été déclaré légal », a déclaré Genc Polo, porte-parole de la formation politique fondée le 12 décembre à l'université de Tirana.

Il a précisé que son parti avait réclamé la libération immédiate des prisonniers politiques et qu'il cherchait à obtenir le report d'environ trois mois des élections législatives prévues en février prochain.

Selon des chiffres officiels, 157 personnes sont poursuivies en justice après les manifestations anticomunistes de la semaine dernière qui ont été marquées par des heurts avec la police, des pillages et des actes de vandalisme.

Pour Genc Polo, il s'agissait pour la plupart de manifestants pacifiques « bien que certaines personnes soient devenues violentes après avoir été provoquées par la police ».

À Elbasan, Shkoder et Durres, des gens ont été torturés et contraints d'avouer des crimes qu'ils n'avaient pas commis et pour lesquels ils ont été condamnés à des peines pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison, a-t-il dit.

Le porte-parole a ajouté qu'une grande partie de ces procès s'étaient déroulés sans avocat.

Radio Tirana a assuré en revanche que tous les accusés étaient défendus par des avocats, qu'ils avaient le droit de faire appel et que les procès, ouverts à la presse, devraient se terminer d'ici la fin de la semaine.

Un gouvernement de coalition est constitué en Bulgarie

SOFIA (AFP) — Le premier ministre désigné M. Dimitar Popov, 63 ans, sans étiquette, a présenté cette nuit devant le Parlement à Sofia le premier gouvernement de coalition depuis 43 ans en Bulgarie, un cabinet de transition qui doit rester en place jusqu'aux élections législatives anticipées prévues en mai.

Ce gouvernement, qui doit encore obtenir dans la nuit l'aval du Parlement, est composé essentiellement de ministres membres du parti socialiste (PSB, ex-PC) et du principal mouvement d'opposition, l'Union des forces démocratiques (UFD) ainsi que de personnalités sans étiquette.

La tâche principale du gouvernement de M. Popov sera de faire démarrer la réforme économique pour sortir le pays de la crise et de la période de pénurie générale qu'il traverse.

Le nouveau gouvernement doit d'autre part préparer des élections municipales prévues pour février et des élections législatives anticipées devant se tenir au mois de mai et permettre à l'Assemblée d'adopter

une nouvelle constitution avant de se dissoudre vers la fin du mois de mars.

La formation de ce cabinet de transition avait été menacée en dernière minute hier soir en raison de dissensions profondes entre le PSB et l'UFD, notamment sur l'attribution du ministère de l'Intérieur convoité par les deux forces.

La constitution du gouvernement a été obtenue à la suite d'un compromis difficile élaboré depuis une dizaine de jours sous l'égide de M. Popov, à la suite de la démission, le 30 novembre dernier, sous la pression de la rue, du gouvernement monocolor du PSB.

Le nouveau gouvernement comprend sept représentants du PSB qui dispose de la majorité absolue au Parlement, trois de l'UFD, et deux membres du Parti agrarien, ancien allié des communistes passé récemment dans l'opposition mais non membre de l'UFD et six personnalités sans étiquette, dont M. Popov.

Le premier ministre aura trois adjoints : M. Alexandre Tomov, vice-

président du PSB, M. Viktor Valkov, président du Parti agrarien, et M. Dimitar Loudjev, vice-président de la fraction parlementaire de l'UFD.

Le PSB et l'UFD se sont finalement mis d'accord sur l'attribution du ministère de l'Intérieur à un avocat sans étiquette, M. Christo Danov, 68 ans.

Les ministères à caractère économique, qui constituaient le deuxième point de désaccord majeur entre l'UFD et le PSB, ont été répartis entre ces deux forces : deux experts de l'UFD, M. Ivan Kostov et M. Ivan Pouchkarov, dirigeront respectivement le ministère des Finances et celui de l'Industrie et du Commerce alors que M. Atanas Papanizov du PSB conserve le poste de ministre du Commerce extérieur qu'il détenait dans l'ancien gouvernement monocolor.

Le président du Parti agrarien, M. Viktor Valkov, 54 ans, ancien diplomate, devient le nouveau chef de la diplomatie. Son parti prend également en charge le ministère de l'Agriculture.

Le premier ministre libanais démissionne

BEYROUTH (Reuters) — Le premier ministre libanais, Selim Hoss, a présenté sa démission hier, ouvrant la voie à la formation d'un gouvernement comprenant les dirigeants de milices, a-t-on appris de source autorisée à Beyrouth.

« Je soumetts la démission du gouvernement avec l'espoir que cela ouvre la voie à la formation d'un nouveau cabinet qui répondra aux exigences de la mise en oeuvre du pacte de réconciliation nationale », a déclaré Selim Hoss dans sa lettre au président Elias Hraoui.

Sa démission a été présentée au cours d'un conseil des ministres réuni autour du président Hraoui, a-t-on dit de source autorisée. « Le président a accepté la démission », a déclaré un responsable.

La formation d'un gouvernement de réconciliation nationale est prévue par les accords de paix de Taef, conclus sous l'égide de la Ligue arabe et ratifiés par le parlement l'année dernière.

Musulman sunnite de 61 ans, Selim Hoss avait formé l'actuel gouvernement de 14 membres au lendemain de l'élection du président

Hraoui en novembre 1989.

Sa démission était attendue à la suite de la réalisation du grand Beyrouth — le rétablissement de l'autorité de l'armée dans la capitale libanaise — au début du mois.

Elias Hraoui doit consulter le Parlement avant de désigner un nouveau chef de gouvernement. D'ores et déjà Omar Karamé est pressenti pour succéder à Selim Hoss.

Le nouveau cabinet devrait comprendre les dirigeants des diverses milices chrétiennes et musulmanes qui ont accepté d'évacuer Beyrouth.

Les factions khmères se rencontrent à Paris

PARIS (Reuters) — Les cinq grands du Conseil de sécurité de l'ONU ont obtenu des quatre factions en conflit au Cambodge qu'elles se réunissent cette semaine à Paris pour parler de paix.

Mais diplomates occidentaux et asiatiques doutent fort que la réunion, demain et, peut-être, samedi, au Centre de conférences internationales, avenue Kléber, marque une percée de nature à mettre fin à 12 ans de guerre civile dans l'ancien royaume khmer.

Hun Sen, premier ministre du gouvernement de Phnom-Penh, a annoncé sa participation face aux trois factions qui le combattent.

« Les perspectives d'accord entre les quatre factions sont très minces », déclare un diplomate occidental. « Cela a déjà été un tour de force de réussir à les faire venir à Paris pour cette réunion de paix. Il serait stupéfiant qu'elle débouche sur un accord ».

Les cinq grands — Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, URSS — ont présenté en novembre un plan qui définit de façon détaillée les étapes permettant de conduire à un retour à la paix au Cambodge.

Au cœur du problème depuis 1978, la peur d'un retour au pouvoir des

Khmers rouges, responsables de la mort de plus d'un million de Khmers pendant leurs années d'une dictature populaire sanglante interrompue par l'invasion vietnamienne du pays en 1979.

Khieu Samphan et Son Sen, président et chef militaire des Khmers rouges, ont annoncé leur participation à la réunion de Paris, face à leur ennemi juré, Hun Sen, au pouvoir à Phnom-Penh grâce à l'appui de Hanoi.

Le nouveau plan de l'ONU prévoit ces négociations directes. Mais l'espoir mis en un règlement rapide a été rapidement anéanti au cours de ces dernières semaines par les réserves et atermoiements de Phnom-Penh et de Hanoi.

Ces derniers jugent que le projet de l'ONU de désarmement et de démobilisation des forces armées cambodgiennes et des trois mouvements de la guérilla laisse la porte ouverte à un retour au pouvoir des Khmers rouges. Ceux-ci ont toujours opéré dans la clandestinité et disposent à l'intérieur de la jungle de caches d'armes impossibles à contrôler.

Is sont également très réservés sur un transfert de ministères clés à l'ONU pendant une période intermédiaire devant conduire à des élec-

tions libres.

« C'est à cause des Khmers rouges », a déclaré la semaine dernière Hoi Nam Hong, ministre des Affaires étrangères de Phnom-Penh. « Qui peut avoir confiance en eux ? »

Dans les milieux diplomatiques occidentaux, on convient en privé que ces craintes ne sont pas sans fondement. « Si des élections ont lieu, les Khmers rouges pourraient recueillir jusqu'à 15 % des voix, leur ouvrant la porte à une forme de retour aux affaires », déclare-t-on.

Chez les diplomates directement impliqués dans l'élaboration du plan de l'ONU, on souligne que la préoccupation principale a été dès le début de contrer toute velléité d'un retour des Khmers rouges au pouvoir.

« Si on avait fermé les yeux sur le Cambodge et son avenir, le risque aurait été grand d'un nouveau génocide de la part des Khmers rouges », souligne l'un d'eux.

Le plan de l'ONU prévoit de déploiement au Cambodge de centaines, voire de milliers d'administrateurs et de casques bleus pour diriger le Cambodge jusqu'à la tenue d'élections libres. Le coût de l'opération est estimé à deux milliards de dollars.

Mais avant que ce plan soit formellement adopté par les cinq

grands, les factions cambodgiennes doivent s'entendre sur la composition et la présidence d'un Conseil national suprême (CNS) censé représenter la souveraineté cambodgienne pendant la période intermédiaire.

Formellement institué en septembre, le CNS (douze membres) ne s'est réuni qu'une seule et très brève fois, à Bangkok. Le gouvernement de Phnom-Penh détient six sièges, les trois factions adverses autant. Il a jusqu'ici été impossible aux membres du Conseil de s'entendre sur la présidence, que l'ONU souhaiterait voir confiée au prince Norodom Sihanouk.

La réunion de Paris sera co-présidée par les ministres des Affaires étrangères français et indonésien, Roland Dumas et Ali Alatas. Ce dernier est arrivé à Paris hier.

Khieu Sampan, lui aussi arrivé à Paris, a d'abord rencontré le prince Sihanouk, qui n'entend pas assister à la réunion de l'avenue Kléber, mais sera consulté par les factions ainsi que par les Français.

Des consultations doivent se poursuivre pendant la journée d'aujourd'hui avant la présentation officielle du plan de paix aux quatre factions demain matin.

HONDA

DE SIGI

EXPLOSION DE FIN D'ANNÉE

ACHETEZ MAINTENANT!

PRENEZ LIVRAISON EN JANVIER!

ÉPARGNEZ 11%*

CIVIC SUPER DE LUXE

A compter de

10,942\$*

CIVIC SEDAN DX

A compter de

11,832\$*

ACCORD SEDAN LX

A compter de

15,837\$*

LAVAL

ROSE

MONDIA

264 boulevard

St-Rose, Laval,

Québec H7S 1G6

Tél. 625-1953

1

sg

1110, rue Duroy

Montréal, Québec

Tél. 878-1030

ÉDITORIAL

L'embarquement pour le Zaïre

Avec la libéralisation dans les pays de l'Est et la chute de certains « hommes forts » un peu partout sur la planète, la fréquentation des dictateurs n'est plus à la mode. En septembre 1987, au Sommet de la francophonie, le Québec et le Canada avaient reçu avec tous les égards le citoyen-président Mobutu Sese Seko, terreur du Zaïre, qui promenait sa superbe et sa suite respectueuse près des Plaines d'Abraham. Aujourd'hui, on voudrait bien le voir prendre le chemin perdu des Duvalier, Marcos et Ceaucescu, et on refuse d'être vu en aussi sulfureuse compagnie. C'est ainsi qu'Ottawa, avec l'approbation silencieuse mais totale de Québec, a pris la tête d'un mouvement pour tenir ailleurs qu'à Kinshasa, capitale du Zaïre, le prochain Sommet de la francophonie qui devait y avoir lieu l'automne prochain.

Honorable mouvement, mais qui aurait été moralement plus convaincant s'il était venu plus tôt. On peut en effet supposer que le chef d'État du Zaïre n'aurait pas été inquiété si ses services musclés n'avaient été impliqués, en mai dernier, dans la répression sanglante d'émeutes étudiantes sur le campus universitaire de Lubumbashi.

La lumière n'est pas encore faite sur ces incidents, et le Zaïre a refusé toute proposition de commission internationale d'enquête. Des mouvements d'opposition au régime Mobutu sillonnent les capitales étrangères en réclamant appui et intervention. Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, pouvait difficilement se dérober, lui qui, au Sommet de Dakar en 1989, avait piloté à grand bruit, et fait adopter à l'unanimité une résolution ayant trait au respect des droits de la personne. Le Canada sert ici d'avant-poste à la France. Paris ne dit mot publiquement, mais consent au boycott en privé, et cherche dans ses vallées un lieu tranquille où le Sommet francophone pourrait se tenir sans bisbille.

La question qui fait rougir les capitales renvoie au Sommet de Dakar, en mai 1989, qui a aimablement offert à M. Mobutu l'honneur de recevoir la prochaine réunion des grands de la francophonie. Car les chefs d'État et de gouvernements des « pays ayant en commun l'usage du français » réunis au Sénégal en savaient autant, sur le président zaïrois, que ce qu'ils ont l'air de découvrir aujourd'hui.

La dictature qu'il exerce depuis son coup d'État militaire de 1965 est l'une des plus féroces d'Afrique. Le Zaïre, avec ses ressources naturelles considérables, aurait pu devenir l'un des pays les plus riches de la région, mais sous un régime corrompu et incompetent, le PNB *per capita* (170 \$US) y reste l'un des plus bas au monde. La répression politique y est monnaie courante et l'Amnistie internationale ne cesse de dénoncer tortures et emprisonnements arbitraires. La Belgique est constamment à couteaux tirés avec son ancienne colonie à propos des violations des droits de la personne et le Sommet de Dakar

ne pouvait ignorer la position du Parlement européen, qui venait de dénoncer l'usage des tribunaux d'exception contre les groupes d'opposition zaïrois. Le principal leader de l'opposition était d'ailleurs sous arrêt à l'époque. Tandis que le président américain chantait les louanges d'un Mobutu qui facilitait sa politique angolaise, le *State Department* estimait que la fortune personnelle du dictateur pouvait être de cinq milliards, l'équivalent de la dette publique de son pays. Bref, il était aussi déshonorant d'accepter l'hospitalité d'un Mobutu qu'il l'eût été de l'accepter du Duvalier de la pire époque.

Mais à Dakar, le Sommet francophone a été victime de son long entêtement à ignorer les questions « politiques », nonobstant la résolution cana-

L'opinion commence à réclamer un nouvel ordre moral international

dienne, elle-même formulée de façon tout à fait théorique. Pour la forme, on voulait bien dénoncer l'apartheid en Afrique du Sud, mais l'indignation était inversement proportionnelle à la proximité des régimes de terreur. Haïti, le Zaïre, on n'y touchait pas, de peur de s'embarquer sur une voie qui menait aussi au Maroc de Hassan, par exemple, ou en Côte-d'Ivoire où tout n'est pas que liberté. Cet aveuglement délibéré, le premier ministre français, M. Michel Rocard, le défendait encore formellement dans l'entretien qu'il accordait récemment au DEVOIR (édition du 5 septembre). Ces problèmes, disait-il, ne sont pas de la compétence d'une organisation comme le Sommet francophone, et on risquait de « paralyser définitivement la francophonie » si on l'obligeait à s'en mêler. La francophonie, pour lui, c'était d'abord une affaire de coopération culturelle, industrielle, technique.

Mais l'opinion publique n'entend plus ce genre de dissociation commode. Elle est de plus en plus informée, et de plus en plus sensible aux violations de droits, où qu'elles se produisent, et exige des gouvernements un « nouvel ordre moral international » qui les forcera bientôt à cesser de copier avec des leaders douteux, au nom d'une politique fonctionnelle. La France se tire mal chez elle, actuellement, de ses trop complaisantes relations avec le roi du Maroc, et des amitiés encore fraîches de ses élites avec Saddam Hussein. Pour s'être crus immunisés contre la réaction publique, les chefs d'États et de gouvernements de la francophonie se retrouvent aujourd'hui sur la sellette, réparant tant bien que mal une faute qu'ils n'auraient jamais dû commettre, et qui affaiblit encore la réputation fragile d'une organi-

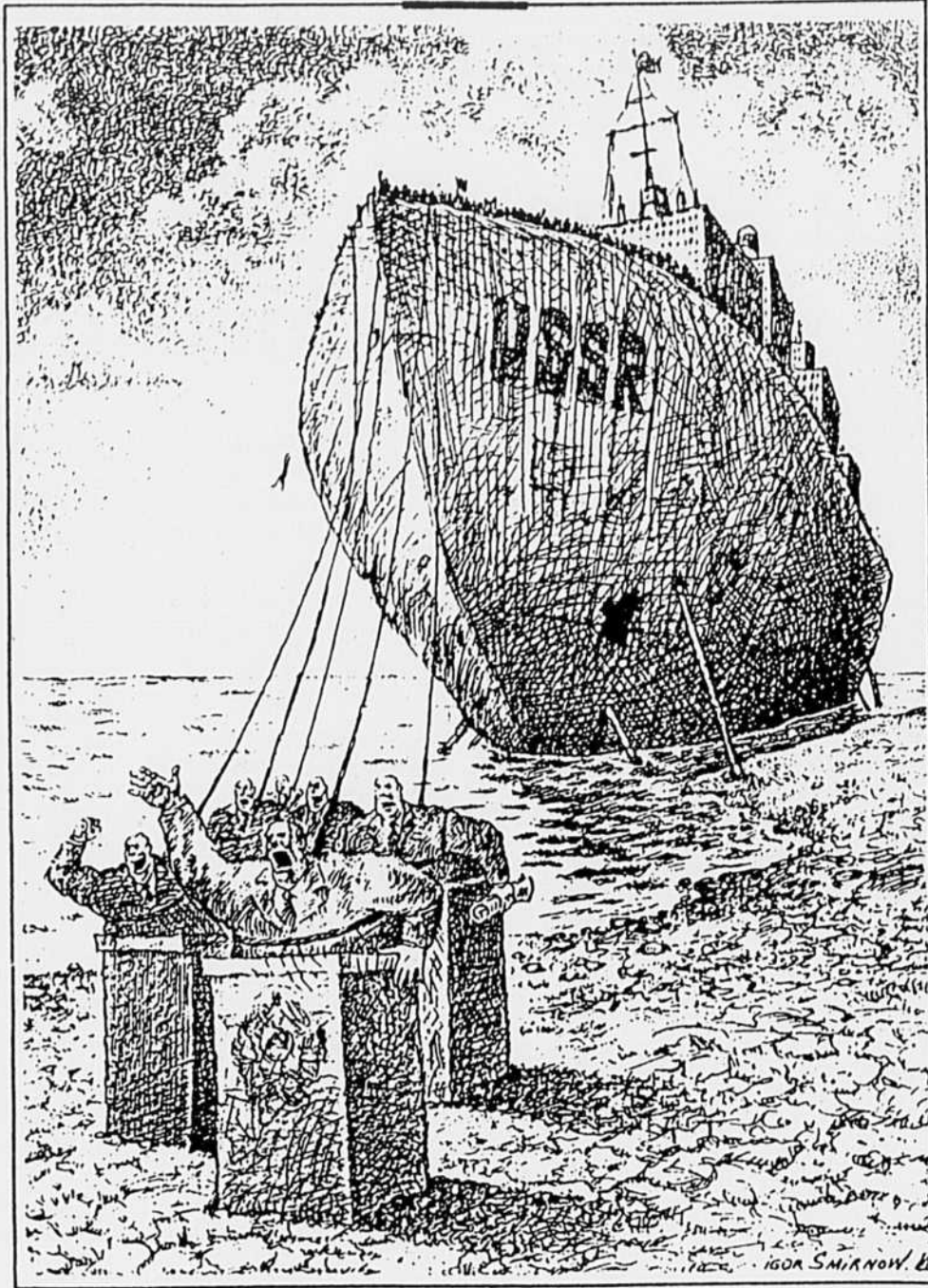
sation encore jeune.

Le dégât est d'autant plus grand que le président Mobutu réplique, avec quelle raison, qu'on le sanctionne au moment où il le mérite le moins. Sans doute impressionné par le mauvais sort fait à ses émules de la dictature, il s'assouplit de mois en mois. Ses adversaires les plus connus ont été libérés, et il a annoncé, en avril dernier, sa conversion au multipartisme. Des élections présidentielles devraient avoir lieu en avril, et des législatives un peu plus tard. Les géôles étant encore pleines et les « disparus » nombreux, la communauté internationale reçoit ces nouvelles avec un scepticisme de bon aloi. Mais Kinshasa demande de juger l'arbre à ses fruits et d'attendre au moins l'exercice électoral pour décider définitivement du lieu du Sommet. On s'agite donc très fort dans les chancelleries et la francophonie devient « politique » avec fièvre. Bien des chemins, comme on le voit, peuvent mener à la paralysie.

La francophonie en devient une de « donneurs de leçons », qui moralisent après coup, comme c'est le cas du Canada. Si elle avait dès le départ accepté de s'intéresser au progrès de la démocratie chez ses pays membres, elle aurait pu concrètement y contribuer. Elle commence à peine à s'engager dans la coopération juridique, qui pourrait revaloriser les cours de justice, et dans le soutien de la presse indépendante, véritable phénomène de société qui est en train de déstabiliser avec courage nombre de « partis uniques » au pouvoir en Afrique depuis la décolonisation. Elle aurait pu aider à mettre en place les instruments électoraux, fournir observateurs et experts, pousser à la roue sur le terrain. Mais la percée démocratique en Haïti s'est faite sans elle, comme elle se fera sans doute ailleurs. Les « Somnests », s'ils ne s'en avisent, seront réduits à faire de la dentelle.

On aurait aimé, dans cette affaire, entendre un peu la voix du Québec, qui se prenait jusqu'à tout récemment pour une puissance fondatrice de la francophonie, mais qui n'en mène plus très large. Le gouvernement, plus provincial que nature, se réfugie fermement derrière une entente fédérale-provinciale de 1985 qui permet au Québec d'avoir une participation « distincte » aux Somnests à condition de laisser les questions de « situation politique mondiale à Ottawa, et de n'être rien de plus, en cette matière, qu'un « observateur intéressé ». Ces règles, dont il est évident à la lecture qu'elles ne gouvernent que les « tours de table » au moment des réunions au sommet, deviennent soudain absolument contraignantes au quotidien. Le ministre de la Francophonie, M. Guy Rivard, refuse donc de dire un mot publiquement, sauf pour se déclarer « régi » par l'entente de 1985. Chacun ses terreurs, dans la francophonie, et ses silences. On comprend mieux pourquoi, dans cet univers feutré et obsédé de relations formelles, M. Mobutu a eu la partie si belle à Dakar en 1989.

LISE BISSONNETTE



LE MONDE

Alina Reyes

Justify my censure

LE SEXISME à bon dos. Et la censure ne craint pas de détourner n'importe quelle cause pour se justifier. Madonna, qui, elle, voulait justifier ses amours en disant à peu près que bien pauvre est celui dont le désir dépend de la permission d'autrui, a été réduite au silence par ceux qui, apparemment, pensent exactement le contraire. Son dernier clip, réalisé comme d'habitude de main de maître par Jean-Baptiste Mondino, a été interdit d'antenne par MTV et Musique Plus, entre autres.

« Dans le cas de Madonna, a déclaré Pierre Marchand, directeur de la programmation à Musique Plus, nous avions affaire à un étalage de tous les stéréotypes sexistes, du voyeurisme, sadomasochisme, en plus d'un message qui dit en clair au téléspectateur : pauvre est celui qui ne va pas au bout de ses désirs sexuels. Nous ne pouvions le diffuser. Nous l'avons rejeté, non pas censuré. » (cf LE DEVOIR du 11 décembre dernier).

Voilà un discours qui ne tient pas debout. Un discours truffé de sophismes tels qu'on en trouve habituellement dans la bouche des politiciens, des curés, et... des censeurs. D'abord, j'aimerais bien qu'on m'explique la différence entre *rejeter* et *censurer*. Le Petit Robert donne un troisième sens au verbe censurer (après le premier sens, vieillir : critiquer; et le deuxième, religieux : condamner) : interdire (en totalité ou en partie) une publication, un spectacle. Rejeté, interdit ou censuré, de toute manière, *Justify my love* ne passera pas. Première hypocrisie des censeurs.

AUTRE HYPOCRISIE : taxer de sexisme le voyeurisme, le sadomasochisme et l'appel à la liberté sexuelle. Outre qu'on ne voit personne souffrir ou faire souffrir dans le clip de Madonna, on ne peut qualifier de sexistes des goûts sexuels qui peuvent aussi bien être ceux des hommes que ceux des femmes, et qui ne trouvent leur réalisation qu'avec le plein consentement des différents partenaires (ou alors, c'est un cas de viol, ce qui n'est évidemment pas le fait du clip incriminé).

Je reprends mon Petit Robert et je lis, à l'article sexisme : attitude de discrimination à l'égard du sexe féminin (tiens, on ne peut être sexiste à l'égard du sexe fort ?). Ainsi donc, la bonne vieille morale pudibonde a trouvé un truc moderne, un alibi honorable, pour se justifier : le sexe aujourd'hui ne dérange plus personne. Absolument personne. Nous sommes à la fin du XX^e siècle, nous avons les idées larges, que diable. Non, voyez-vous, ce qui est insupportable aujourd'hui, c'est le sexisme. Et alors, là, le sexisme, quelle horreur ! Il y en a partout.

Comme c'est touchant ! On n'a jamais tant défendu les femmes. Qu'elles aient si peu accès aux postes de responsabilité, qu'elles gagnent moins d'argent que les hommes, qu'il n'y ait pas assez de crèches et de garderies — cela, il y a bien quelques emmerdeuses pour le rappeler depuis des années, mais cela ne déclenche jamais de grandes émotions à la télé ou au gouvernement. Mais qu'une artiste ose se mettre à nu, dire ce qu'elle pense et ce qu'elle sent, et voici qu'aussitôt mille Tartuffe se lèvent comme un seul homme, prêts à défendre les droits de l'opprimée en lui enjoignant de cacher ce sein qu'ils ne sauraient voir...

FRANCHEMENT, vous trouvez que Madonna donne l'image d'un malheureux être exploité ? J'ai vu son clip, qui n'est heureusement pas interdit partout, et l'air de satisfaction radieuse qu'elle affiche après l'évocation de ses ébats amoureux ne donne envie ni de la plaindre, ni de protéger de ce spectacle les jeunes filles ou les jeunes garçons (puisque c'est toujours à « nos enfants » que les censeurs, dans toute leur générosité,

pensent d'abord).

Certaines chaînes de télévision ont également censuré le clip de Vanessa Paradis, *Tandem*, (lui aussi signé Mondino), parce que la guitariste a les seins nus. A-t-on, cette fois encore, invoqué le sexisme ? Comme *Justify my love*, *Tandem* est tourné en noir et blanc, avec un grand souci d'esthétisme, et sans la moindre vulgarité. Encore une fois, c'est l'oeuvre d'un artiste qu'on sanctionne, au nom des principes de ceux qui ne savent voir rien d'autre que le mal auquel ils croient.



Myliène Farmer, parmi tant d'autres, a aussi été victime de cette discrimination, et Pauline Esther l'a échappé belle, avec sa chanson *Oui, je l'adore*. J'ai entendu le directeur de la programmation expliquer gravement sur Musique Plus que son clip avait fait l'objet d'une réflexion particulière au sein de la chaîne : était-il ou non sexiste ? Quand on connaît le contenu de la chanson et du clip, où cette fille très drôle continue d'aimer son homme malgré les Hénaures misères qu'il lui fait endurer, il est à mourir de rire de penser qu'on a pu, un seul instant, se poser sérieusement cette question, imaginer une seconde que texte et images étaient à prendre au premier degré.

C'EST certainement toujours pour protéger nos enfants (qui ne regardent évidemment jamais, quand ils se promènent rue Sainte-Catherine, les vitrines des sex-shops et autres boîtes de danseuses nues), qu'il est interdit de dire des gros mots à la télévision. Que l'on ait l'autre soir, sur CBS, au cours de l'Arsenio Hall Show, mis des *bip-bip* à la place du langage sans doute peu châtié de l'animateur, qui s'était laissé aller à une grosse colère à la suite d'un reproche de discrimination lancé par un membre du public, cela peut se comprendre. On peut attendre d'un animateur qu'il sache se contrôler (quoique l'inverse soit plus vendeur), et le téléspectateur n'est pas obligé d'apprécier l'écoute d'une agression verbale, quand elle n'est ni modérée ni transcendée par aucun art. Et pour ceux qui auraient bien aimé l'entendre quand même, il restait toujours (hypocrisie, cette fois, d'une demi-censure) le spectacle de la colère de l'animateur, qui visiblement l'exprimait avec autant de force par son attitude physique que par le choix de ses mots.

Mais il est d'un effet à la fois plus étrange et plus comique d'entendre au cours du clip de Lenny Krawitz, *Mr Cabdriver*, ce même *bip-bip* fatal, au moment où le chanteur prononce, sur ma K7, un vilain *fuck you*. Alors que les films américains regorgent de fuck par-ci fucking par-là...

Je suis beaucoup plus impressionnée, par exemple, par le clip des Cure, *Lullaby*, où l'on voit le chanteur aux prises avec une énorme araignée, araignée fantasmée, intérieure... Ni sexisme ni violence dans cet excellent clip, mais quel effort ! Apparemment, nos censeurs ont surtout peur de la fesse, et restent insensibles à ce genre d'angoisse. C'est toujours ça de gagné, mais tout de même, quelle étrange logique !

Les contes de Perrault transpirent la cruauté, le sexe, la violence et la mort, mais qui penserait à les interdire ? Comme toute oeuvre d'art, ils sont aussi une leçon de vie.

Immigrants indépendants qualifiés

DANS SON éditorial du 27 octobre 1990, M. Gilles Lesage trouve « fort bienvenu » le plan quinquennal d'immigration que j'ai rendu public le 25 octobre dernier. C'est pourquoi je m'en veux un peu de reprocher à M. Lesage son affirmation selon laquelle « pour le Québec, il n'y a rien (dans le plan quinquennal) qui lui permette de mieux exercer son rôle de société distincte ».

En fait, le plan quinquennal comporte un élément fondamental pour le Québec : il s'agit de l'accent mis sur ceux que M. Lesage appelle les « immigrants indépendants qualifiés ». Ne pas mettre l'accent sur cette catégorie, ce serait empêcher le Québec d'exercer pleinement le pouvoir-clé que lui confère déjà l'Entente Cullen-Couture, c'est-à-dire de sélectionner lui-même les immigrants indépendants qui se destinent au Québec. Mme Monique Gagnon-Tremblay, la ministre québécoise des Communautés culturelles et de l'Immigration, m'a bien indiqué que le Québec souhaite que son immigration comporte une part importante d'indépendants. Pour que cela se produise, il faut que le nombre total prévu au titre des indépendants soit assez élevé. Ainsi, le Québec pourra atteindre ses objectifs, et un nombre suffisant d'immigrants indépendants pourra aussi se diriger vers les autres provinces.

Barbara McDougall
Ottawa, 28 novembre 1990

Mr. Chance

LA FORCE DE M. Léon Dion, c'est de faire des doctrines politiques avec ses tergiversations et de traduire alors ses hésitations avec une extrême assurance.

Les discours concluants sont souvent entourés de précautions oratoires. Chez M. Dion, c'est exactement l'inverse : son propos, presque toujours foncièrement incertain, s'exprime par assertions résolues.

Voilà bien trente ans qu'il compose, avec ses incertitudes, des doctrines de changement réservant les meilleures chances à la reconduction.

Mettant en forme d'affirmation les tenants et aboutissants de ses perplexités, il en compose de fermes directives pour les gouvernements qui ne veulent rien changer.

Vers 1972, M. Dion avait adressé à la revue *Maintenant* un long et doctoral article, en plein débat indépendantiste. Il avait intitulé ce papier *La politique entre l'économie et la culture*. Lui-même surtout, selon toute ap-

parente, semblait se trouver dans cette position fâcheuse. Le comité de la revue se montra très réticent, mais M. Dion se fit très insistant. L'article parut enfin, avec un mois ou deux de retard, somme toute parce que l'auteur ne démordait pas, absolument persuadé qu'il était de la valeur de son irrésolution.

M. Dion encore une fois veut donner une dernière chance au Canada. Laquelle dernière ? Une fois de plus aller négocier la dernière après l'avoir donnée...

Mr. Chance... Vous avez vu le film ? Après l'hiver, disait Mr. Chance au président des États-Unis, le printemps reviendra, les feuilles repousseront, les jardins fleurriront. Le FBI fit enquête sur ce prophète qui annonçait la fin des saisons. Il s'aperçut, éberlué, que ce monsieur n'existait pas.

Pierre Vadeboncoeur
Montréal, 18 décembre 1990

Coup d'État en Gaspésie

MERCREDI, 5 décembre 1990, 14 h, la Gaspésie recevait un autre « coup de poignard » dans son déjà faible développement. Après la réforme de l'Assurance-chômage, après de substantielles coupures dans les services de Via Rail, voilà qu'on nous assène un autre coup sauvage et, cette fois, c'est dans le dos, tout près du coeur, qu'on nous atteint. Geste surnois, hypocrite et sans commune mesure de la part de « notre » Société d'État. Lequel État continuera de percevoir nos taxes, dans le but, prône-t-il, d'améliorer

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice

LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef

et directeur de l'information

Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration

André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints

Jean Francoeur, Albert Juneau,

Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information

Pierre Cayouette, Jacques Chabot,

Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS